



Revue suisse d'apiculture

www.abeilles.ch

144^e année ■ Paraît 10 fois par an ■ N° 1445

N° 6 / 2023 ■ Juin



ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

HOSTETTLERS®

Alimentation *pour Abeilles*



éprouvée et riche, recommandée par les apiculteurs

contenant sucre, fructose
et sucre de raisin

- Sucre Suisse
- conservation 24 mois (DULO)
- sans agents conservateurs



NOUVEAU



SIROP ALIMENTAIRE

Idéal pour l'alimentation automnale,
72-73% matière sèche.

BagInBox 20 kg / 10 kg / 6 kg
Bouteille PET 2 kg
remises a partir de 100 kg

CANDI ALIMENTAIRE

Idéal pour l'alimentation de stimulation au
printemps et l'alimentation intermédiaire.

Bac transparents 1.5 kg
Carton sac en plastique 6 kg
remises a partir de 24kg

BAC TRANSPARENTE 1.5 kg

Dépôts:

voyez: www.hostettlers.ch

Genève Camion Transport SA
53, Rte. des Jeunes
1227 Carouge
Tél. 022 343 23 40

Dailiens Planzer Transports SA
Zone industrielle Les Graveys
1306 Dailiens
Tél. 021 863 14 45

Lyss Planzer Transport AG
Industriering 17
3250 Lyss
Tél. 032 387 31 11

Burgdorf Camion Transport AG
Buchmattstrasse 70
3400 Burgdorf
Tél. 034 428 00 28

Sion Berthod Transports SA
Route de la Drague 56
1950 Sion
Tél. 027 205 66 33

Prix de base / remises voir:
www.hostettlers.ch

Sirup (Bio/conventionnel): La remise est accordée pour la quantité achetée tout au long d'une année civile et est mis à jour avec chaque facture. Il est possible d'effectuer plusieurs retraits au cours de l'année. Les prix indiqués s'appliquent aux marchandises retirées aux dépôts à partir de 4 paquets.

www.hostettlers.ch / Tel. gratuit: 0800 825 725



Hostettler-Spezialzucker AG

Karl Roth-Str. 1, CH-5600 Lenzburg 1

Tel. 044 439 10 10, www.hostettlers.ch





SOMMAIRE

Page

Editorial

Apiculture et agriculture
se rapprochent davantage 196

Conseils aux débutants 197

SAR

Procès-verbal de l'Assemblée
des délégués SAR 200

Compte-rendu de la séance du
comité central SAR du 15 mars 2023 213

Nouveau site internet *abeilles.ch* 213

Agenda apicole romand 2024 215

apisuisse

Nourrir les abeilles avec du sucre
produit dans le respect des abeilles 217

apiservice

L'élevage en 2022 220

La tenue du registre pour médicaments
vétérinaires dans l'apiculture 225

Innovation

Et si les abeilles pouvaient
soigner les plantes? 229

Densité des abeilles mellifères

Comment vont mes abeilles? Quelle est la
distance idéale entre les colonies d'abeilles? 235

Zone de tension: densité des abeilles
mellifères et abeilles sauvages 240

Divers

Parole d'expert:
le transport d'animaux dans le trafic routier
et l'arrimage spécifique apicole 243

Pesées et stations d'observations

Rapports avril 2023 248

Revue de presse 250

Dates à retenir 259

Formation suisse d'apiculteur-trice 261

Les articles publiés dans la *Revue suisse d'apiculture* sous une signature individuelle n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Néanmoins, comme nous répondons juridiquement de tout ce qui est publié, selon la jurisprudence, nous nous réservons le droit de ne pas publier certains textes, documents, lettres!

Photo couverture: Abeille mellifère sur fleur de pommier. Les abeilles mellifères pourraient être utilisées pour lutter contre certaines maladies des plantes cultivées en déposant des agents de lutte lors du butinage – on vous en parle ce mois dans la *Revue suisse d'apiculture*. Photo Isaline Bise.

Les annonces et articles à publier doivent être adressés à la rédaction : revue.sar@abeilles.ch

Délais 2023: N° Août: 24 juin • N° Septembre: 25 juillet • N° Octobre: 25 août

(Tarifs des annonces et autres délais 2023: www.abeilles.ch)

Apiculture et agriculture se rapprochent davantage



Chers apiculteurs, chères apicultrices,

Je suis agronome. Je ne possède pour le moment aucune colonie d'abeilles. Souvent je me suis posé la question : suis-je vraiment légitime dans mon poste de rédactrice de la revue suisse d'apiculture ? Je ne vous ferai pas la liste des arguments mais quand je vois des sujets tels que ceux qui vous sont présentés ce mois-ci, je me réjouis de constater à quel point, en fin de compte, l'apiculture rejoint ma profession initiale.

« La betterave est une culture particulièrement gourmande en intrants et difficile à réussir en bio » nous affirmait un de nos professeurs alors que j'étais en formation. Et voici qu'aujourd'hui un accord est signé entre les apiculteurs et les betteraviers pour prendre en main cette situation. Le président de la faitière apicole appelle dans son article à agir dans ce sens et à nourrir nos protégées avec du sucre qui les respecte dans tout le processus de production.

« Les abeilles pourraient être vectrices d'agents de traitement des végétaux en les déposant dans la fleur lors du butinage » ai-je également entendu lors d'un cours sur la lutte microbiologique en agriculture. Et voici que la technologie est aboutie et en cours d'homologation. J'ai longtemps évoqué ce procédé lors de mes enseignements aux candidats pour le brevet fédéral d'apiculteurs, me disant qu'il fallait que les apiculteurs soient au courant de telles technologies qui pourraient être utilisées. Aujourd'hui nous pouvons nous débarrasser du conditionnel : j'ai saisi l'opportunité d'aller visiter l'entreprise Bee Vectoring Technology à Saint-Aubin afin de constater comment ce moyen de traitement des cultures **peut** être mis en œuvre.

C'est en tant qu'agronome que je vous propose cet article sur une innovation qui peut faire débat éthique quant à l'utilisation d'abeilles. Si l'homologation du produit ne satisfait pas aux conditions les plus strictes en matière de sécurité de ces dernières, il va sans dire que la SAR mettra en œuvre diverses actions pour faire entendre les intérêts des butineuses.

Nous n'aurions peut-être pas imaginé des liens entre l'agriculture et l'apiculture au-delà de la production primaire et de la pollinisation, mais à l'heure actuelle nous observons bel et bien un renforcement des liens qui unissent les deux activités. Veillons à ce que ces liens ne soient pas seulement inexorables mais volontaires, en entretenant le respect mutuel et la coopération.

Isaline Bise

Impressum

Editeur : Société Romande d'Apiculture (SAR)

Rédaction : Isaline Bise, revue.sar@abeilles.ch

Tirage : 4000 exemplaires

Mise en page et impression :

Centre d'impression Le Pays, Allée des Soupirs 2, CP 1116, 2900 Porrentruy

Changements d'adresse : Aude Steiner, Les Brussattes 1, 2904 Bressaucourt, Tél. 032 466 76 64. E-mail : administration@abeilles.ch

Couleurs de marquage des reines

2018

2019

2020

2021

2022

2023

Juin



Guillaume Kaufmann (conseils.debutants@abeilles.ch)

Il y a toujours un risque à présumer de ce qui se passera dans l'avenir. N'est pas Nostradamus qui veut. Je vous écris de la fin du mois d'avril d'une année apicole 2023 qui peine à réellement débuter. Les prévisions météorologiques elles-mêmes changent sans cesse, rendant difficile la moindre planification et la conduite des ruches. J'ai posé les premières cires hier, dans l'espoir de les voir construites durant quatre jours pas trop mauvais (entre 11 et 16° C). Aujourd'hui les ruches sont recouvertes de neige et le 16° C n'est plus qu'annoncé à 12° C. Si j'avais su... 2021 a laissé certaines séquelles dans notre mémoire collective d'apiculteurs. Une fois reliées aux inquiétudes qu'éveillent les changements climatiques et à l'arrivée du frelon asiatique, il est impossible de ne pas se poser la question : et si ce type d'épisodes devait devenir une forme de norme ? Et si nous devons, plusieurs fois par décennie, rester constamment au chevet de ruches qui, sans cela, seraient condamnées à mourir de faim ? La perspective n'est certes pas réjouissante, mais elle a sans doute dû, à vous aussi, vous traverser l'esprit. De là, le monde se partagera entre les optimistes qui voudront croire que chaque épisode extrême est toujours exceptionnel et les pessimistes qui imaginent l'exception devenir la règle. Difficile de voir l'avenir, mais vous qui découvrirez ces lignes à la fin du mois de mai, vous saurez à quel camp il fallait se rallier. J'espère de tout cœur que mes inquiétudes auront été balayées par une météo qui aura décidé de se montrer clémente et que le mois de juin qui nous attend sera celui d'une belle apiculture.

A quoi doit ressembler le mois de juin ?

Puisqu'il n'est pas possible de lire l'avenir, essayons d'imaginer quelques scénarios. En quelque 23 ans d'apiculture, je n'ai pas souvenir d'avoir rencontré deux mois de juin identiques. Le cas d'école, celui qui apparaît souvent dans les manuels d'apiculture, se fait sous le signe de la disette. Le mois de juin serait une période creuse à la suite d'une première récolte de miel de printemps. Les agriculteurs ayant rencontré des conditions propices aux récoltes d'herbage auraient fauché la totalité du paysage, laissant à nos abeilles une offre florale des plus limitées. Dans ce scénario, les butineuses s'adonnent ainsi au pillage si l'on n'y prend garde, et les apiculteurs doivent garder un œil sur les réserves de nourriture présentes dans le corps, ceci surtout si la totalité des hausses ont été extraites.

Si on a de la chance, le mois de juin peut s'avérer totalement différent. De temps en temps, il peut être le théâtre d'une activité extraordinaire au rucher, lorsque la présence de pucerons initie une miellée de forêt. Le mois de juin ressemble alors à celui de mai. L'odeur de miel continue à planer sur les ruchers en soirée et aucune disette n'est plus à craindre. Il faut même poursuivre le suivi de possibles essaimages, soit en intervenant préventivement dans les ruches, soit en tâchant de récupérer les grappes qui s'enfuient malgré tout, jusqu'à tard dans la saison.



Source: wikimedia commons

Des feuilles maculées de miellat, avec pucerons : le signe merveilleux d'une miellée de forêt.

Un beau scénario peut également être celui où, durant le mois de mai et le début de celui de juin, des pluies intermittentes ont obligé les agriculteurs à échelonner leurs récoltes. Des récoltes faites en plusieurs fois, à 15 jours d'intervalle, permettent souvent aux premières fleurs d'été comme le trèfle blanc, d'apparaître sur certaines parcelles alors que les dernières fleurs de printemps n'ont pas encore été fauchées sur d'autres. Dans un cas comme celui-là - et même sans miellée de forêt - l'activité au rucher peut se poursuivre sereinement.

Le mois de juin peut également ne laisser apparaître que de la pluie pendant des semaines. C'est par exemple ce qui est arrivé en 2020 dont tout le monde se souvient, pourtant, comme d'une année aux récoltes exceptionnelles. L'impossibilité d'essaïmer pour les colonies avait alors débouché sur des remérages naturels en nombre important, du moins dans ma région.

Pour faire face au mois de juin, il sera donc nécessaire d'avoir en tête la diversité des cas possibles – j'en ai oublié beaucoup d'autres qui sont sans doute propres à d'autres conditions géographiques – et d'être capable de lire les signes autour de vous et dans vos ruches. Vous devrez essayer de comprendre ce que vos abeilles sont en train de traverser. Du pillage ? Vous le verrez aux activités des trous de vols, à l'ambiance et à l'excitation générale. Une miellée ? Les odeurs ne trompent pas, surtout en fin de journée lorsque les abeilles ventilent par centaines. Regardez aussi la végétation, les fleurs, les arbres. Où vont les abeilles ? Vont-elles beaucoup à l'eau ? Souffrent-elles du chaud ? Etc.

Développez votre cheptel

Quel que soit le scénario qui se réalisera, juin offre toujours une bonne période pour former de jeunes colonies. L'ambiance est à la disette et au pillage ? Faire des essaïms artificiels obli-

gera les butineuses à retourner s'occuper du couvain et diminuera les bagarres. Le miellat coule à flots? Les nuclei se développeront au mieux sans que vous ayez à intervenir. Vous pourrez également prévenir l'essaimage en prélevant de vieilles reines et en laissant les colonies en former de nouvelles. Le temps est au sec ou à l'humide extrême? Il faudra bien les nourrir, mais les nuclei pourront vous servir pour compenser les éventuelles pertes qui pourraient survenir par la suite.

Le concept d'exploitation apiculture conseille de former l'équivalent de la moitié de votre cheptel en jeunes colonies. Même s'il peut sembler ambitieux pour des débutants, c'est un bon objectif. Ne le prenez néanmoins pas comme un absolu. La formation d'une jeune colonie découle plus souvent d'une nécessité

qui s'exprime dans une ou plusieurs ruches que d'une décision délibérée de l'apiculteur. Face à une colonie qui déborde d'abeilles et/ou qui tend à former des cellules royales, vous « sentirez » la nécessité de la soulager en prélevant des abeilles et/ou des cadres de couvain pour former des nuclei ou des essaims artificiels. De même, si une ruche peine à se développer et parvient à peine à suivre son propre rythme, nul besoin d'y prélever des abeilles simplement pour remplir un objectif abstrait. Bref, sur ce sujet comme pour tant d'autres, laissez vos abeilles imposer leur rythme et contentez-vous de répondre aux nécessités qui s'imposeront. Pour le faire efficacement, il faudra néanmoins que vous soyez attentif aux signes qu'elles vous envoient, et que vous soyez prêt à tout. Il est bon au mois de juin d'avoir des ruchettes propres, de quoi préparer du sirop ainsi que des cadres de cire gaufrée : c'est peut-être au détour d'une visite de contrôle, sans même l'avoir prévu, que vous serez amené à créer un ou plusieurs nuclei.

Il existe une multitude de méthodes auxquelles j'ai déjà consacré plusieurs articles. Elles dépendent du fait que vous utiliserez une reine déjà fécondée (plutôt essaim artificiel) ou que vous laisserez du couvain pour que les abeilles en élèvent une nouvelle (nucleus). Les aide-mémoire disponibles sur www.abeilles.ch peuvent vous donner d'autres idées, comme le nucléus de mi-journée. Pour l'avoir testé l'an passé, je peux dire que c'est une manière très simple, efficace et douce de former de jeunes colonies. Bref, à vous de trouver la méthode qui conviendra le mieux à la situation que vous rencontrez.

Voilà pour les conseils de juin. Comme vous pouvez le voir, je n'ai pas totalement disparu et suis toujours disponible pour épauler la nouvelle équipe qui s'en sort à merveille. Je vous dis même à dans quelques mois ! D'ici là, que tout se passe bien !



Source : C. Kaufmann

Le trèfle blanc, une fleur mellifère typique de la « deuxième récolte » apparaissant juste après les premières coupes des champs.

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués SAR

Samedi 25 mars 2023 à Moudon Grange-Verney (Agrilogie)

Photos : Isaline Bise



Ordre du jour

1. Souhais de bienvenue et ouverture de la 147^e assemblée des délégués SAR
2. Nomination des scrutateurs
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 26 mars 2022 (voir RSA juin 2022, pp. 222-234)
4. Rapport du président
5. Rapports des dicastères publiés dans la RSA de mars 2023
6. Présentation du logiciel de gestion des membres
7. Finances :
 - Comptes 2022
 - Rapport des vérificateurs (sections de Martigny, Montagnes neuchâtelaises, Morges)
 - Budget 2023
 - Désignation des sections vérificatrices des comptes 2023 (Montagnes neuchâtelaises, Morges, Moudon)
8. Comité :
 - Démissions
 - Renouvellement des représentants des fédérations NE, FR et VS
 - Election à la présidence
9. Nomination du représentant de l'Assemblée des délégués au concours des ruchers
10. Remise du prix Bertrand 2023

11. Vétérans : 60 ans de sociétariat
12. Remerciements
13. Parole aux invités
14. Confirmation de l'assemblée 2024 (VS : 23.03.2024) et organisation 2025 (GE : 22.03.2025)
15. Divers

1. Souhais de bienvenue et ouverture de la 147^e assemblée des délégués SAR

M. Quentin Voellinger, président de la Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture, souhaite la bienvenue aux nombreuses personnes présentes.

M. le président Francis Saucy accueille les délégués, leur souhaite la bienvenue et salue en particulier les membres d'honneur et invités, ainsi que MM. Mathias Götti Limacher, président de BienenSchweiz et président apisuisse, Jonathan Brazzola, membre du comité de la Federazione Ticinese Apicoltori, Ernest Jossi président de la Société d'apiculture de Moudon et environs, Giovanni Peduto, vétérinaire cantonal, Roger Muller, conseiller municipal de Moudon, Franck Crozet, inspecteur cantonal des ruchers, Jean-Daniel Charrière, Responsable du Centre de recherche apicole, Mme Marianne Tschuy et MM. Pierre-Alain Kurth collaborateurs d'apiser vice, Ruedi Ritter de BienenSchweiz, MM. Alain Jufer, président de la Commission d'élevage SAR, Kurt Nobs président de la Commission d'élevage d'apisuisse, Daniel Cherix, conférencier du jour, Mmes Aude Steiner, assistante administrative et Isaline Bise, rédactrice de la Revue suisse d'apiculture. Il salue également les représentants de la presse.

Les personnes suivantes se sont excusées :

M. Guy Parmelin, conseiller fédéral, Mme Valérie Dittli, conseillère d'Etat, Cheffe du Département des finances et de l'agriculture, M. Pascal Hottinger, Directeur général de l'agriculture, viticulture et affaires vétérinaires, Mme Anja Ebener (directrice d'apiser vice), plusieurs membres d'honneur : Mmes Brigitta Gadiet et Sonia Burri-Schmassmann et MM. Eric Marchand et Philippe Treyvaud.

Il remercie la FVA qui nous accueille aujourd'hui ici à Moudon, en particulier le comité d'organisation.

140 personnes sont présentes, dont 70 délégués, 2 membres collectifs, 8 membres d'honneur, 6 membres du comité, donc au total 86 votants sont présents, dont les 6 membres du comité qui n'ont pas le droit de vote « en ce qui concerne les affaires de gestion ». La majorité absolue est 44 voix. Concernant les comptes et budget la majorité est de 41 voix.

L'ordre du jour est approuvé.

2. Nomination des scrutateurs

MM. Michel Roth, Vittorio Quarta et François Schilliger sont désignés.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 26 mars 2022

Le procès-verbal de l'assemblée 2022 a été publié dans la revue de juin 2022, p. 222-234. Il est approuvé à l'unanimité.

4. Rapport du président

« Pour toutes et tous, l'année 2022 fut synonyme de retour à la vie normale, après deux années pénibles de pandémie durant laquelle nos activités habituelles ont été perturbées.

On a pu sentir et vivre le plaisir de se retrouver en chair et en os, ou en « présentiel » comme on le dit aujourd'hui. Nous avons aussi appris à nous organiser et à conduire des rencontres en ligne et à distance, ce qui facilite aussi la vie de tous les jours et permet d'épargner bien des déplacements.

Saison apicole 2022: Quoique généralement bonne, la saison apicole 2022 a aussi été marquée par des points négatifs, dont celui de l'hivernage de nos colonies avec des pertes toutes causes confondues de 38 % en moyenne pour la Suisse entre la fin de l'été 2021 et le printemps 2022. L'explication pour ce mauvais résultat est à chercher dans les conditions climatiques très défavorables du printemps et de l'été 2021 marqués par le froid et des pluies inhabituelles.

En revanche, les printemps et été 2022 ont été plus que favorables pour nos colonies, avec de très belles récoltes en Suisse romande, en particulier dans les cantons de Vaud et Fribourg. La sécheresse de fin d'été a en revanche affecté négativement les récoltes, en plaine surtout. Nous attendons encore les résultats de l'enquête apisuisse sur l'hivernage 2022-2023, mais pour les informations dont je dispose, la situation semble plutôt positive.

Activités du comité: Le comité SAR s'est réuni une fois par mois en 2022 pour régler les affaires courantes et faire avancer différents thèmes, dont :

- le projet de modernisation de la gestion des membres qui vous sera présenté au point 6 de l'ordre du jour ;
- la modernisation du site internet en collaboration avec BienenSchweiz et la Fédération tessinoise d'apiculture.

Nouveau site internet: Ce projet est à bout touchant et le nouveau site internet sera mis en ligne au début avril 2023, c'est-à-dire en fin de semaine prochaine. Les principales innovations sont :

- Extension des informations aux abeilles sauvages et à la biodiversité.
- Introduction d'un shop en ligne et reprise et gestion de notre matériel marketing par BienenSchweiz.
- Introduction d'une version en ligne de la Revue Suisse d'apiculture.



Lobbying: Durant l'année 2022, des contacts intensifs ont eu lieu avec nos partenaires de BienenSchweiz et de la FTA, sous l'égide d'apisuisse :

- 15 juin 2022, rencontre avec le groupe interparlementaire « abeilles » : visite d'un rucher dans l'Emmental organisé par M. Andreas Aebi co-président du groupe interparlementaire.
- Création d'un groupe politique apisuisse pour intensifier notre présence et notre influence sur les décisions qui concernent les abeilles, les pollinisateurs et la biodiversité.
- Signature d'un accord avec l'industrie du sucre et la branche betteravières pour les accompagner à sortir des pesticides de synthèse et favoriser les production bio et IP-suisse.
- Préparation et dépôt de deux motions parlementaires déposées par Mme Delphine Klopfenstein Brogginini et signées par des représentants de tous les partis sur les thèmes du Frelon asiatique et la restauration de statistiques apicoles officielles. Malheureusement, dans sa réponse, le conseil fédéral a proposé au Parlement le rejet de ces deux motions. Nous allons poursuivre nos interventions dans le but d'un traitement plus favorable de ces objets lors des discussions par les Chambres fédérales.

Perspectives pour 2023: voici brièvement quelques points forts qui occuperont le comité central pour l'année 2023 :

- mise en place du logiciel de gestion des membres ;
- poursuite des travaux avec apisuisse, le groupe interparlementaire, notre groupe politique et la branche du sucre ;
- 6 juin, visite au Palais fédéral avec le groupe interparlementaire « abeilles » : visite des ruches sur le toit du Palais fédéral.

Je vous souhaite une belle saison apicole. »

M. le président est applaudi.

5. Rapports des dicastères publiés dans la RSA de mars 2023

Il n'y a pas de question.

6. Présentation du logiciel de gestion des membres

M. Olivier Mooser présente le sujet. Un rapport a été remis aux délégués.

La situation initiale est que chaque section ou fédération gère actuellement ses membres par ses propres moyens. Au niveau de la SAR, les membres sont gérés à l'aide d'un fichier Excel. Le système actuel ne permet pas une gestion efficiente de 4'000 membres. Par conséquent, le travail est effectué à double, les risques d'erreur sont décuplés et il peut y avoir des oublis de transmission de données. Cette problématique avait été abordée lors de la séance avec les fédérations en novembre 2021. Elles nous ont donné mandat d'étudier la possibilité de se doter d'une gestion des membres unifiée.

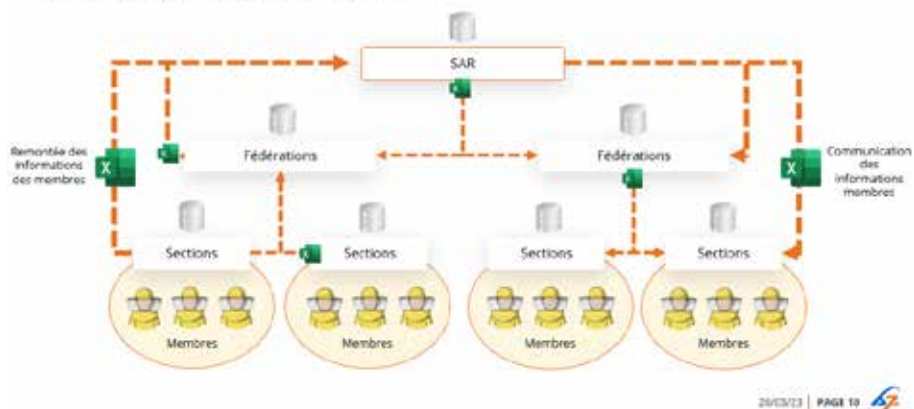
Un groupe de travail a été mis en place au sein du comité. Il a travaillé plus d'une année sur cette question, a évalué diverses



options dont celle utilisée par la FAVR. Il a présenté ses résultats et la solution retenue lors de la séance avec les fédérations en novembre 2022. Deux séances de présentation en ligne ont été organisées avant l'assemblée pour informer les délégués et répondre à leurs questions.

SITUATION ACTUELLE

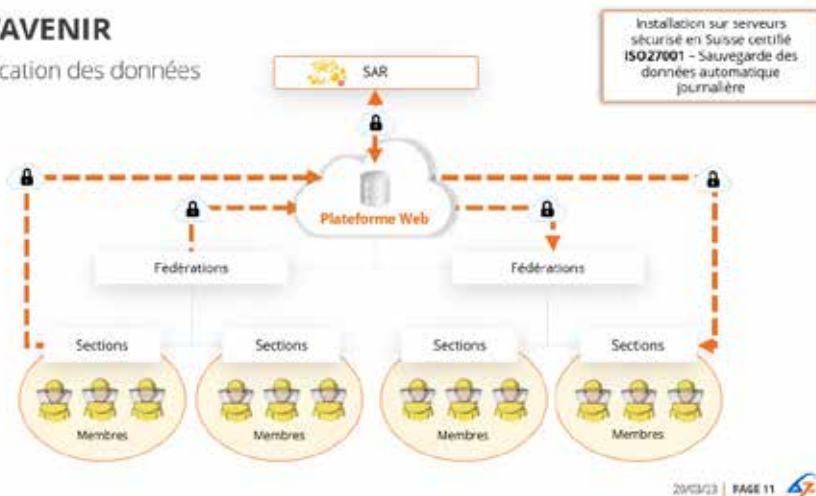
Centralisation des données à la SAR



L'objectif est de simplifier la gestion des membres en mettant à disposition une plate-forme unique, avec des accès spécifiques permettant les modifications pour chaque niveau (par exemple une section doit pouvoir modifier les données de ses membres et les exploiter pour ses propres besoins).

À L'AVENIR

Unification des données





LOGICIEL SAR

Optimisez la gestion votre organisation



GESTION DES MEMBRES

Possibilité de désactiver un membre
(sans effacer ses données)
Mailing / Publipostage



FACTURATIONS

Facturation des abonnés
Factures QR



COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

Comptabilisation automatique
des factures
Rapports détaillés

20/03/23 | PAGE 2 



PLATEFORME WEB

Optimisez la gestion votre organisation



GESTION DES MEMBRES

Personnalisation des champs et
historique des modifications.



CERTIFICATIONS

Checklist Apreciuse pour le Label D,
puis certificat généré
automatiquement avec l'adresse.



GESTION DES CONTRÔLES DU MIEL

Entrée des données des contrôles de
miel dans le système et génération
d'un décompte annuel.

Saisie des données de contrôleurs directement **sur mobile** (avec signature)

20/03/23 | PAGE 3 



M. Clément Formaz, au nom de la Fédération du Valais romand, a l'impression qu'on achète une voiture de luxe (35'000 fr.) à créer totalement avec des options à ajouter (4'900 fr. par an). La FAVR propose une voiture existante (Webling) pour un coût nettement inférieur (2'500 fr. par année). Le comité SAR n'a pas voulu entrer en matière et il le regrette. Cette solution Webling existante leur paraît puissante et elle a fait ses preuves. La solution AZ n'existe pas encore. Un document explicatif a été remis aux fédérations quelques jours avant l'assemblée.

M. Olivier Mooser répond que la proposition valaisanne ne répond pas totalement au cahier des charges (contrôle du miel par exemple) et qu'elle comprend des erreurs (coûts).

M. Francis Saucy regrette ce qui s'est passé ces derniers jours et qui n'a que pour but de nous diviser. Ce n'est pas comme ça que l'on doit travailler.

M. David Aeschlimann informe que la fédération fribourgeoise estime que le projet ne répond pas à tous les besoins et il souhaite que l'on reporte la décision.

M. Henri Erard donne son avis :

- « 1) Le comité central savait que la FAVR accorde une grande importance à la gestion informatisée des membres. Il lui a donc demandé sa contribution. Aucune réponse n'est arrivée, malgré les rappels. Le groupe de travail a donc continué sa tâche et présenté une solution. Quelques jours avant l'assemblée, la FAVR présente une autre solution. Ce n'est pas sérieux.
- 2) Une fois la solution présentée en détail au niveau technique et financier, toute offre présentée ensuite en réponse à la proposition est par définition déloyale.
- 3) La proposition valaisanne est en partie basée sur le bénévolat que je salue. Mais pour la gestion informatisée des membres, j'exige une solution technique basée sur un contrat professionnel, comprenant des règles solides en matière de licence, maintenance, support, sécurité des données et hébergement.

On nous dit que le projet n'existe pas encore. C'est normal puisque nous voulons réaliser la solution en commun avec les sections et fédérations. Les besoins des uns et des autres sont très variés et cela prend du temps.

Un concept de gestion des membres peut être réalisé de 3 façons :

- a) en créant de A à Z une solution technique par des informaticiens passionnés. Commentaire : c'est trop cher car des parties de la solution existent déjà et qu'il ne faut pas les recréer.
- b) en prenant à la base un logiciel de gestion des membres existant (Hitobito, Webling, Clubdesk, Fairgate, par exemple) et en le complétant d'après nos besoins. Commentaires : les coûts sont très variables.
- c) en prenant à la base un ERP. Un système ERP (Progiciel de gestion intégré, en français) est un type de logiciel que les entreprises utilisent pour gérer leurs activités telles que la comptabilité, les achats, la gestion de projets, la gestion des risques, des ressources humaines et financières. Il faut ensuite le compléter selon les besoins. Commentaire : la comparaison de notre projet avec la création d'une voiture de luxe qui n'existe pas encore est donc totalement fautive, puisque l'ERP proposé par AZ est utilisé, testé et amélioré depuis une dizaine d'années. »

M. Vittorio Quarta demande d'accorder la confiance à ceux qui sont dans l'action.

M. Yves Cudré craint les accidents dus à des super-compétences bénévoles. Lui et sa section ne souhaitent pas le report du projet, car la solution actuelle ne leur convient plus.

M. Clément Formaz estime que le programme vient d'en haut et ne répond pas aux demandes d'en bas.

M. Gaëtan Gogniat estime qu'il ne faut pas reporter le projet. Il regrette ce que les Valaisans proposent et la manière dont c'est arrivé.

Un délégué de Martigny ne sait pas comment ça va se passer si on ne souhaite pas participer. M. Olivier Mooser répond que chaque section est libre de gérer ses membres comme elle veut. Ne pas prendre la gestion informatisée des membres prendra plus de temps que la prendre.

Présentation du projet de Centre de compétence apicole de la section d'Entremont

M. Jean-Baptiste Moulin présente le projet de centre de compétences apicoles d'Entremont. Il souhaite que la SAR soutienne les initiatives comme celle-ci.

Le comité propose de soutenir le projet à raison de 2'500 fr.

Les deux projets (gestion informatisée des membres et centre apicole d'Entremont) figurent au budget 2023.

7. Finances

Comptes 2022

M. Henri Erard rappelle que les comptes ont été publiés et commente quelques éléments.

Le compte de pertes et profits présente un bénéfice d'exercice, après prélèvements et attributions aux fonds, de 16'620.09 fr.

Rapport des vérificateurs (sections de Martigny, Montagnes neuchâteloises, Morges)

M. Michel Mamin indique que le rapport est en possession des délégués. Il demande si quelqu'un en demande la lecture.

Ce n'est pas le cas.

L'assemblée accepte les comptes 2022 par 79 voix.

Budget 2023

M. Henri Erard présente les éléments principaux du budget, bouclant avec un déficit de 50'055 fr.

La discussion n'est pas utilisée.

L'assemblée accepte le budget 2023, par 64 oui, 3 oppositions et 12 abstentions.

Désignation des sections vérificatrices des comptes 2023

Les sections des Montagnes neuchâteloises, Morges et Moudon sont désignées.

Avant la pause Mme Mélanie Baudet, membre du comité, souhaite faire la déclaration suivante :

« Je vous remercie de me laisser la parole, je ne serai pas longue mais je pense qu'il est important que je vous fasse part de mon sentiment. Cela me semble nécessaire.

Lorsque j'ai commencé l'apiculture je me suis immédiatement inscrite à une section où j'ai découvert l'amour des abeilles, l'entraide et la bienveillance.

Je pensais qu'il en allait de même pour le reste de la Suisse romande et j'ai décidé alors de m'engager au comité central de la SAR afin de servir la cause des abeilles et de l'apiculture.

Cela fait maintenant 3 ans que j'ai rejoint le comité et j'avoue que je suis rapidement tombée de mon petit nuage. J'ai découvert un milieu trop souvent agressif, dur et hostile envers ce comité qui est là pour faire vivre nos sociétés d'apiculture.

J'avoue ne pas comprendre les raisons de cette aversion. Nous travaillons tous de manière bénévole pour le bien de notre association. Aussi je ne comprends pas que nos projets soient si souvent sabotés par certains.

Je ressens aussi cette animosité avec le Label d'or et mes débuts furent quelquefois laborieux.

J'entends aussi qu'on nous traite de cartel comme si nous étions d'horribles dictateurs alors que nous faisons tous un travail bénévole pour une cause qui nous est chère.

Maintenant je vais vous le dire tout cela est très démotivant. La SAR, les sections, les fédérations ont tous de la peine à trouver des personnes qui souhaitent s'engager. Les membres des comités changent régulièrement. La charge de travail est grande. Mais si les choses continuent de la sorte, nous ne pourrons plus trouver de personnes prêtes à s'engager.

Je ne comprends pas comment il peut y avoir autant d'aversion. Nous devrions tous être bienveillants les uns envers les autres car nous sommes là pour une cause commune, les abeilles et l'apiculture.

Le comité a besoin de votre confiance pour avancer dans les projets.

Nous ne voulons pas être concurrents des fédérations et des sections mais bien complémentaires. Pour ceci nous devons travailler main dans la main et rétablir une confiance qui est primordiale pour le bien de notre association.

Je vous remercie de m'avoir écoutée ! »

– Pause –

8. Comité

Démission :

M. Stéphane Witschard, représentant de la FAVR depuis 2021, a donné sa démission du comité central pour la date de l'assemblée, car il est pressenti pour d'autres responsabilités dans sa fédération.

Nominations au Comité SAR :

- Neuchâtel : pas de candidature.
- Valais : Mme Céline Jurik, biologiste, monitrice-éleveuse.
- Fribourg : M. Francis Saucy disponible pour un nouveau mandat.

L'engagement au comité est d'une durée de 3 ans. L'investissement en temps est variable selon le dicastère.

Mme Céline Jurik se présente. Elle est applaudie.

Les nominations sont approuvées par acclamations.

Election à la présidence :

M. Olivier Mooser informe que M. F. Saucy est disponible pour un nouveau mandat.

M. Francis Saucy est réélu par acclamations.



Présentation Isaline Bise, rédactrice Revue SAR

Mme Isaline Bise se présente ; elle indique être la gestionnaire de la revue, plutôt que rédactrice.

9. Nomination du représentant de l'Assemblée des délégués au concours des ruchers

Le concours 2023 concerne la 1^{ère} circonscription, soit Neuchâtel, Jura bernois et Jura. Le délai d'inscription est le 1^{er} avril. Le Jury est formé de trois membres, le président élu par le comité central SAR, le délégué SAR élu par l'assemblée et un représentant de la circonscription organisatrice. Il présente la candidature de M. Rémy Meier comme délégué de l'Assemblée. Il est élu par applaudissements. Le comité SAR est chargé de confirmer la désignation de Willy Debély à la présidence. Le poste de représentant de la circonscription organisatrice est vacant. M. Mooser se charge de trouver une personne pour assumer cette tâche. M. Olivier Mooser remercie MM. Willy Debély et Rémy Meier de leur disponibilité.

10. Remise du prix Bertrand 2023

M. Gilbert Dey présente la nomination de Mme Ziva Tavcar à l'origine du projet d'implantation d'une ruche traditionnelle offerte par la Slovénie aux apicultrices/eurs de Suisse romande. La



De g. à dr. : Mme Ziva Tavcar remercie la SAR · Les décorations de la ruche slovène illustrent le rapprochement entre les deux pays · La ruche slovène dans son écrin de verdure à Cernier (NE) · Le président de la SAR remet le prix Bertrand.



Slovénie est le berceau de l'apiculture et de l'abeille carnolienne. Mme Tavcar s'est énormément investie pour faire aboutir ce projet, soulignant l'amitié entre nos deux pays. La ruche a été installée à Espace abeilles, à Cernier en 2021, où elle peut être admirée et observée. Elle a été inaugurée en mai 2022 à l'occasion de la journée mondiale des abeilles en présence de l'ambassadeur de Slovénie en Suisse et de représentants des autorités locales et régionales. Elle est applaudie. Un cadeau et le diplôme lui sont remis. Mme Ziva Tavcar remercie la SAR.

11. Vétérans: 60 ans de sociétariat

Les personnes suivantes ont 60 ans de sociétariat :

- Hermann Dayer, Hérens
- Fernand Métrailler, Sierre
- Yves Vuillaume, Ajoie et Clos du Doubs

Un diplôme leur sera remis et ils sont félicités.

12. Remerciements

M. Francis Saucy remercie M. Stéphane Witschard pour ses deux ans de collaboration fructueuse au sein du comité central SAR. Une petite attention lui est remise.



13. Parole aux invités

M. Ernest Jossi président de Société d'apiculture de Moudon, présente sa section.

M. Roger Müller, conseiller municipal de Moudon, présente Moudon et remercie l'assemblée de sa présence.

M. Matthias Götti Limacher, président d'apisuisse et de BienenSchweiz prend la parole. Il souligne l'importance de la collaboration, à tous les niveaux.

M. Jonathan Brazzola, membre du comité de la STA, apprécie la vivacité de l'assemblée. Il pleut à Moudon et c'est la sécheresse au Tessin. Il salue l'unité nationale sur les relations avec les autorités politiques fédérales.

14. Confirmation de l'assemblée 2024 (VS) et organisation 2025 (GE)

Fédération valaisanne : 23 mars 2024

Société genevoise d'apiculture : 22 mars 2025

15. Divers

M. le président communique les dates du 20 mai 2023 pour la Journée mondiale des abeilles et du 4 au 8 septembre 2023 pour Apimondia, à Santiago de Chili.

Le film sur la ruche Huber (Gilbert Dey, Espace abeilles) sera projeté lors de l'apéritif.

M. Clément Formaz pose 3 questions.

- 1) Qu'en est-il de l'allègement, voire de l'abolition des restrictions inscrites dans l'Ordonnance sur les dénominations « montagne » et « alpage » (ODMA) ?
- 2) Des changements sont annoncés concernant les subventionnements de l'élevage en Suisse. Qu'en est-il de l'avenir de la carniolienne ?
- 3) Annoncez-vous la quantité de miel que vous vendez tant aux privés qu'aux commerçants auprès de vos laboratoires cantonaux respectifs ? C'est une obligation.

M. Clément Formaz explique ensuite le comment et le pourquoi de l'organisation du programme de cours organisés par la FAVR.

M. Clément Formaz remercie le comité SAR des démarches entreprises pour donner suite aux remarques formulées en 2022, en pérennisant la rubrique du « Conseil aux débutants » par divers articles/travaux rédigés par plusieurs breveté(e)s. Il salue également la recherche d'une solution pour trouver un système unifié de gestion de tous ses membres, point débattu durant la première partie de la matinée. Il adresse ses remerciements réitérés pour la sérénité des débats.

M. Francis Saucy prend note et remercie M. Formaz pour son intervention. Il indique que des réponses consolidées seront données à ses questions dans les meilleurs délais.

M. Francis Saucy et Quentin Voellinger remercient et closent l'assemblée.

L'assemblée est suivie de l'apéritif, du repas et de la conférence de M. Daniel Cherix au sujet du frelon asiatique. M. Daniel Cherix est ancien conservateur au musée cantonal de zoologie à Lausanne et professeur honoraire de l'Université de Lausanne.

Le secrétaire : Henri Erard

Réponses du comité central SAR aux questions de M. Clément Formaz (hors procès-verbal)

- 1) Qu'en est-il de l'allègement, voire de l'abolition des restrictions inscrites dans l'Ordonnance sur les dénominations « montagne » et « alpage » (ODMA) ?

Formulée par la commission du miel, la demande a été transmise au groupe politique d'apiculture qui s'occupe de transmettre cette demande de modification de l'ordonnance aux autorités compétentes. Afin de simplifier l'étiquetage du miel, il a été décidé de déposer une motion pour sortir le miel de l'ordonnance. Le Comité central communiquera sur l'avancée de ce projet.

- 2) Des changements sont annoncés concernant les subventionnements de l'élevage en Suisse. Qu'en est-il de l'avenir de la carniolienne ?

La SAR est en effet au courant de cette révision du modèle de subventionnement de l'élevage. Un groupe de travail coordonné au niveau apiculture travaille sur cette question. Il comprend les principales instances d'élevage du pays (mellifera, carnica et buckfast). M. Francis Saucy a été personnellement invité, ainsi qu'Alain Jufer et Sarah Gerster pour la SAR à participer à ces réflexions. Le but est de proposer prochainement des mesures concrètes à l'OFAG qui permettent de répondre aux nouvelles exigences tout en assurant le subventionnement de l'élevage

et de la sélection des races élevées en Suisse. Les besoins de notre carniolienne sont pris en compte dans ces propositions. Cela impliquera d'adapter certaines manières de faire. La mise en œuvre prévue pour 2024 a été reportée à 2025. Les moniteurs-éleveurs seront formés à ces nouvelles pratiques.

3) Annoncez-vous la quantité de miel que vous vendez tant aux privés qu'aux commerçants, auprès de vos Laboratoires cantonaux respectifs?

Le contrôle primaire effectué par le Service cantonal des affaires vétérinaires répond à cette demande. Au niveau légal, si la vente du miel est directe du producteur au consommateur, une telle annonce n'est pas nécessaire. Mais si le miel est revendu par un tiers, ce formulaire s'applique.



Compte-rendu de la séance du comité central SAR du 15 mars 2023



La séance a lieu en vidéo-conférence. Le comité :

- prépare le déroulement détaillé de l'assemblée des délégués ;
- débat des dernières propositions concernant la gestion informatisée des membres ;
- examine le nouveau site internet ;
- débat de la mise en ligne de la revue. Chaque apiculteur pourra demander de recevoir la revue au format informatisé ;
- examine le projet de nouveau design de la revue.
- débat des changements à apporter à la revue (design, couverture, composition) ;
- remercie les organisateurs du cours de formation continue des cadres apicoles du 4 mars ;
- débat de l'indemnisation des cours de perfectionnement pour les participants.

Pour le comité, Henri Erard

Nouveau site internet **abeilles.ch** : une plateforme et un shop au service des apiculteurs·trices

Nous sommes heureux de vous annoncer la mise en œuvre de notre tout nouveau site internet **abeilles.ch**, ainsi que l'ouverture de notre shop en ligne.



ABEILLES ET APICULTURE EN SUISSE ROMANDE

abeilles.ch est la plate-forme qui présente les informations de référence sur les abeilles mellifères et sauvages en Suisse romande. Elle s'adresse aux apiculteurs et apicultrices, ainsi qu'au grand public.



Notre nouveau site internet a été conçu pour offrir une expérience utilisateur optimale. En collaboration avec BienenSchweiz et la FTA, nous avons travaillé afin de rendre la navigation facile et intuitive, avec une présentation claire de toutes les informations essentielles

relatives aux abeilles et à nos associations. Vous y trouverez des conseils pratiques pour aider les apiculteurs débutants et confirmés, des informations sur les produits de notre shop en ligne, ainsi que des articles informatifs sur les abeilles et leur importance pour notre environnement.

Le shop en ligne est une nouvelle plateforme de vente pour nos apiculteurs-trices de Suisse romande. Nous nous sommes associés avec BienenSchweiz afin de faciliter l'accès à nos articles SAR, mais également aux articles que BienenSchweiz propose et qui peuvent également être très utiles pour nos membres romands. Cette solution nous permet un traitement professionnel des commandes.

Les manifestations organisées par votre association peuvent maintenant être annoncées en ligne, grâce au calendrier proposé sur notre nouveau site. Nous espérons qu'elles gagneront ainsi en visibilité. Un formulaire d'annonce comprenant tous les champs à remplir est disponible en ligne.

Coups d'œil

Le shop

shop.abeilles.ch

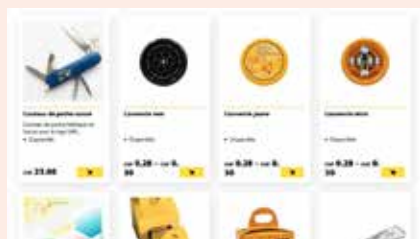
La commande d'articles promotionnels, apicoles ou informatifs est facilitée grâce à l'achat en ligne. L'assortiment comprend dès maintenant les produits actuels de la SAR et de BienenSchweiz et sera élargi dans les mois à venir.



Les apiculteurs labellisés

abeilles.ch/apiculteurs-trices-labellisees

La liste des apiculteurs labellisés est maintenant équipée d'une fonction de recherche, permettant de trouver un-e apiculteur-trice en fonction de son nom ou de sa localisation.



Les manifestations

abeilles.ch/manifestations

Toutes les manifestations annoncées à notre administration, qu'elles soient destinées aux sections ou au public, sont visibles en ligne. Les fonctions de recherche et de tri améliorent l'interface.



Les abeilles

abeilles.ch/les-abeilles

Un public désirant trouver des informations générales sur les abeilles mellifères ou sauvages, l'apiculture ou les produits de la ruche obtiendra des articles explicatifs dans cette section du site.

La revue suisse d'apiculture sera disponible prochainement à la lecture en ligne pour les abonnés grâce à la création de sa propre plateforme. La mise en ligne est prévue pour la fin du mois de juin. Les informations à ce propos seront diffusées dans la revue du mois de juillet.

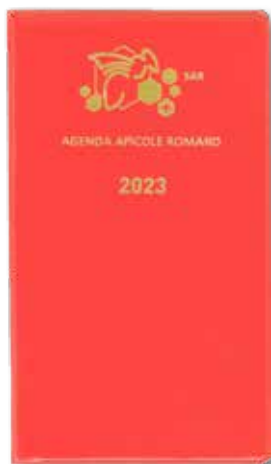
Nous espérons que ces nouveautés vous plairont et que vous trouverez sur notre site internet et dans notre shop en ligne tout ce dont vous avez besoin pour soutenir les abeilles et l'apiculture. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou des suggestions.

Agenda apicole romand 2024

La mise en fonction du nouveau site internet *abeilles.ch* a permis de rassembler pratiquement toutes les informations contenues jusqu'à maintenant dans l'agenda apicole romand. Le site est mis à jour régulièrement, ce qui permet de modifier les données rapidement et d'assurer ainsi leur exactitude. Grâce à cet outil, l'agenda apicole n'est sans doute plus adapté pour les personnes connectées. La SAR continue cependant à le proposer comme alternative au site internet, en limitant l'envoi aux personnes qui en ont fait la demande.

Nous prions donc les personnes désirant recevoir régulièrement la version papier dès 2024, et qui ne sont pas déjà inscrites sur la liste automatique de distribution, ainsi que celles qui ne souhaitent plus la recevoir, de remplir le talon ci-dessous et de le renvoyer jusqu'au 14 juillet 2023 à : Aude Steiner, les Brussattes 1, 2904 Bressaucourt, ou par e-mail (administration@abeilles.ch).

(Les personnes qui ne souhaitent pas de changement n'ont pas besoin de retourner le talon)



Bulletin de commande

Prénom et nom :

Adresse : NP et localité :

Par la présente,

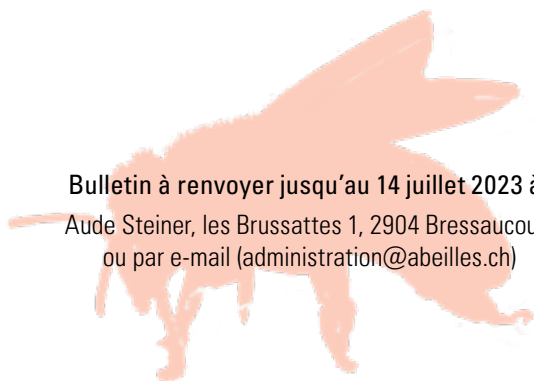
- je désire recevoir l'agenda apicole romand automatiquement chaque année
- je ne désire plus recevoir l'agenda apicole romand automatiquement chaque année

Date : Signature :

FRANCO DOMICILE - TOUT COMPRIS										
<i>Bocaux à miel en verre, large ouverture, forme basse, avec couvercles à fermeture baïonnette imprimés</i>										
Livrés à domicile					Livrés à domicile - prix pour palettes					
1 Kg avec couvercle	1.46	1.19	1.04	-.95	-.89	-.85	-.80			Sur demande
1/2 Kg avec couvercle	1.28	1.02	-.86	-.79	-.60	-.57	-.54			
1/4 Kg avec couvercle	1.12	-.91	-.80	-.70	-.56	-.52	-.49			
1/8 Kg avec couvercle	-.90	-.89	-.77	-.68	-.48	-.44	-.42			
50 g avec couvercle	-.86	-.80	-.72	-.65	-.47	-.42	-.40			carton
Couvercle seulement	-.45	-.38	-.36	-.34	-.24	-.23	-.19			
Dès pièces	150	300	500	1000	1 Pal	2-5	6-10	+11		
Retirés à Chiasso					Retirés à Chiasso - prix pour palettes					
1 Kg avec couvercle	-.96	-.90	-.88	-.84	-.81	-.77	-.72			Sur demande
1/2 Kg avec couvercle	-.79	-.74	-.70	-.66	-.55	-.53	-.50			
1/4 Kg avec couvercle	-.74	-.68	-.64	-.59	-.49	-.47	-.46			
1/8 Kg avec couvercle	-.70	-.63	-.61	-.57	-.45	-.41	-.40			
50 g avec couvercle	-.68	-.62	-.57	-.55	-.42	-.39	-.38			carton
Couvercle seulement	-.36	-.32	-.30	-.29	-.21	-.19	-.17			
Le prix est entendu pour bocaux de même grandeur										
Livraison + 3 jours - cargo domicile					1 Kg	98 emballages de 12 pièces = 1'176 p				
Pour retirer la marchandise s'annoncer au ☎ S.V.P.					1/2 Kg	96 emballages de 25 pièces = 2'400 p				
Livrés à domicile = coût de transport + TVA compris					1/4 Kg	99 emballages de 24 pièces = 2'376 p				
Échantillons gratuits sur demande - Facture 20 jours net					1/8 Kg	80 emballages de 35 pièces = 2'800 p				
D'autres pots en verre (forme/capacité) selon votre exigence					50 g	54 emballages de 54 pièces = 2'916 p				
☎ 091 647 30 84 crivellimballaggi@hotmail.com					Crivelli Emballages Chiasso					

Bulletin à renvoyer jusqu'au 14 juillet 2023 à :

Aude Steiner, les Brussattes 1, 2904 Bressaucourt
ou par e-mail (administration@abeilles.ch)



Nourrir les abeilles avec du sucre produit dans le respect des abeilles

Mathias Götti Limacher, président d'apisuisse

Traduction et adaptation par F. Saucy et Isaline Bise

La betterave sucrière est une culture très exigeante et qui implique quelques défis. En unissant ses forces, la branche sucrière, en collaboration avec apisuisse, s'engage pour une production respectueuse des abeilles.

L'année dernière, la branche sucrière, représentée par la Fédération suisse des betteraviers et Sucre Suisse SA, a pris contact avec apisuisse dans le but d'infléchir la production de sucre dans une direction favorable aux abeilles, en collaboration avec la branche apicole. L'engagement d'apisuisse contre l'autorisation d'urgence du Gaucho, un produit de traitement contenant des néonicotinoïdes, a été l'élément déclencheur. Une déclaration d'intention commune a été signée l'automne dernier (RSA 10/2022, pp. 443-446).

Afin d'atteindre les objectifs fixés, les responsables des organisations concernées sont en contact régulier. Une mesure importante est l'extension des surfaces cultivées en production bio et IP-SUISSE. Dans ces deux approches, on renonce notamment à l'utilisation d'insecticides et de fongicides, deux catégories de pesticides dans lesquelles on trouve les substances actives les plus critiques pour les abeilles. Dans l'agriculture biologique, aucun herbicide n'est autorisé. Chez IP-SUISSE, ces produits peuvent certes être utilisés en principe, mais ils sont limités et des efforts sont en cours pour réduire fortement les quantités d'herbicides ou, si cela est techniquement possible, pour y renoncer complètement. Le développement de robots de terrain capables d'éliminer les mauvaises herbes progresse à grands pas et offre de bonnes perspectives à cet égard. Le contrôle de la flore adventice est également une question très importante. Les betteraves sucrières sont peu compétitives au début de leur développement et ne supportent pas que d'autres plantes poussent trop autour d'elles.

Promotion de la biodiversité

Dans les deux programmes, aussi bien Bio-Suisse qu'IP-SUISSE, la promotion de la biodiversité est très importante et est encouragée par différentes mesures. On connaît par exemple le système de points d'IP-SUISSE, qui a été développé en collaboration avec la Station ornithologique suisse de Sempach et qui incite à aménager des prairies riches en fleurs, des bandes fleuries et des jachères florales.

Depuis 2015, les surfaces de betteraves cultivées dans des conditions bio ne cessent d'augmenter. En raison des grands défis auxquels sont confrontés les producteurs, ces surfaces sont toutefois encore très limitées actuellement. En 2022, elles s'élevaient à 208 ha. Cela ne représentait que 1,3 % des 15'660 ha de betteraves sucrières plantées en Suisse. La demande en sucre bio en Suisse ne peut donc de loin pas être couverte. En effet, la production suisse ne représentait que 14 % des 86'000 tonnes de betteraves bio importées et transformées par



Source: Peter Albertin

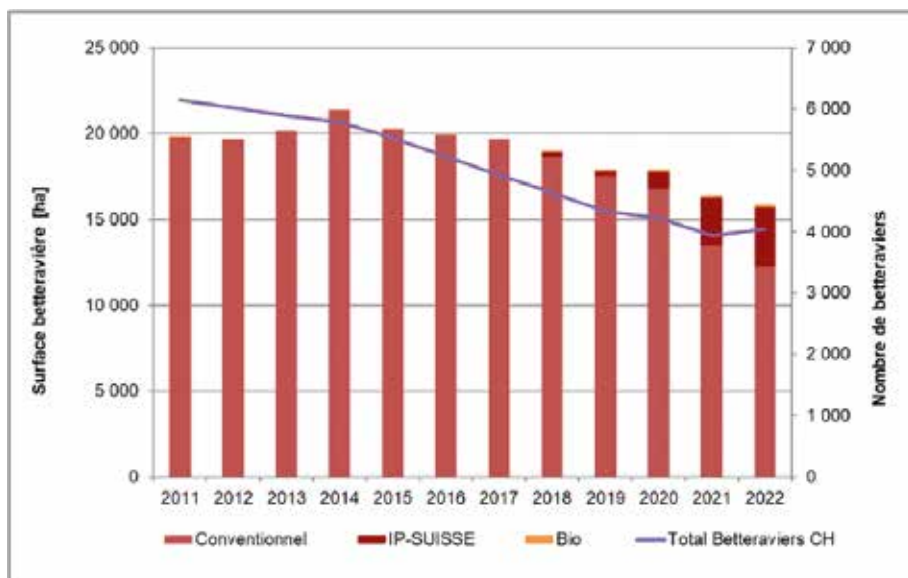
Figure 1 : Bande fleurie dans un champ de betterave

Sucre SA en 2022. Il y a donc un fort potentiel pour une augmentation de production de betteraves bio pour la Suisse, sans compter que ces importations sont en progression et ont plus que doublé depuis 2016.

Ces dernières années, la culture de betteraves IP-SUISSE a gagné en popularité auprès des agriculteurs et agricultrices. Avec 3413 ha en 2022, cette surface représente environ 22 % de la surface totale. Malgré les avantages pour la biodiversité, l'écoulement du sucre IP-SUISSE ne s'avère pas facile. Le sucre portant ce label est déjà disponible dans de nombreux magasins. Toutefois, environ 80 % du sucre consommé en Suisse sont destinés à la transformation alimentaire et seuls 20 % sont vendus dans le commerce de détail. L'influence des consommatrices et des consommateurs est donc limitée. Aujourd'hui, les entreprises aiment à inscrire la « durabilité » sur leurs étiquettes. Paradoxalement, le supplément de prix relativement faible, moins de 10 % par rapport au sucre conventionnel, semble alors souvent déjà trop élevé. De plus, le sucre contenu dans un produit n'est pas mis en avant dans la communication. Ainsi, la motivation de mettre en avant le sucre IP-SUISSE comme particularité d'un produit dans la publicité est encore peu présente.

Nourrir ses abeilles avec du sucre indigène

On estime que les apiculteurs ont besoin d'environ 2000 tonnes de sucre par an pour nourrir leurs abeilles. Cela correspond à une surface cultivée d'environ 200 hectares en production



Source: Fédération suisse des betteraviers; rapport annuel 2022

Figure 2: Evolution du nombre de producteurs et des surfaces cultivées en betteraves sucrières en Suisse au cours des dix dernières années

conventionnelle et représente une quantité non négligeable. Nous pouvons donc exercer une influence sur la production de sucre. Il existe en effet des alternatives respectueuses des abeilles avec le sucre issu de la production bio ou IP-SUISSE. Il semble donc logique qu'en tant qu'apiculteurs nous donnions notre préférence à ce type de sucre issu de la production locale pour l'alimentation de nos abeilles. Le supplément de prix, qui est nettement plus élevé pour le sucre bio, mais assez faible pour le sucre IP-Suisse, en vaut la peine. Le sucre et le sirop d'alimentation sont disponibles dans les deux formes de production, le comité SAR vous invite donc à privilégier le sirop produit à base de betteraves de production Bio Suisse ou IP-Suisse.



Figure 3: Fabriqué maison ou acheté dans le commerce, le sirop de nourrissage peut être à base de sucre IP-SUISSE ou Bio Suisse.

Source: IP-SUISSE

L'élevage en 2022

Raphael Giossi, apiservice/Service spécialisé élevage (raphael.giossi@apiservice.ch)

Les conditions météorologiques, dans l'ensemble idéales, ont permis aux éleveurs et aux testeurs d'atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés pour 2022. Les résultats obtenus correspondent, en moyenne, à une bonne année pour l'élevage.

Au cours de l'année écoulée, les stations de fécondation ont connu une activité intense, tout comme les ruchers de testage dont les responsables ont effectué les tâches exigeantes liées à l'évaluation des colonies. L'élevage des races a à nouveau pu profiter des contributions de soutien de la Confédération en 2022.

Stations de fécondation

Au cours de l'année 2022, les trois organisations de race affiliées à apisuisse (SAR, mellifera.ch et SCIV) ont exploité au total 20 stations de fécondation A et 32 stations de fécondation B, qui ont été soutenues par des subventions de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

La SAR a géré huit stations de fécondation A, mellifera.ch et la SCIV six chacune.

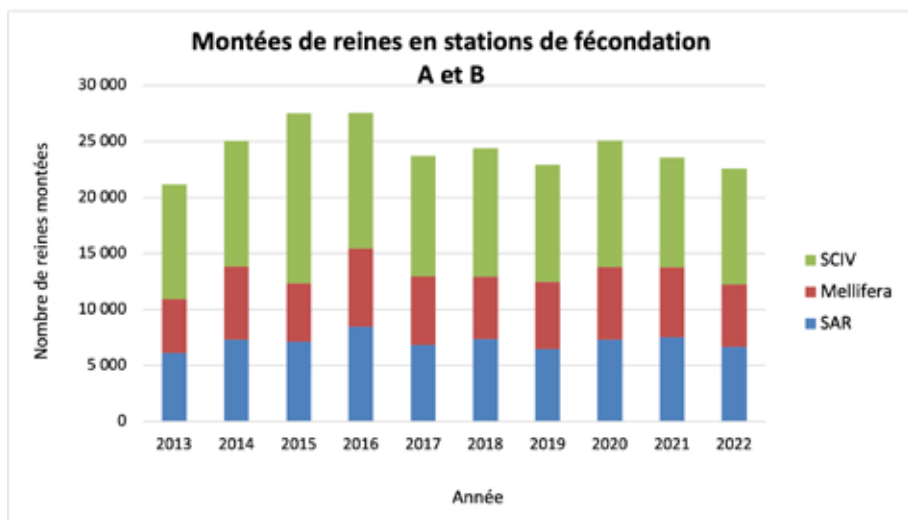
Quant aux stations de fécondation B, elles ont été 32 à bénéficier de subventions. Elles se répartissent comme suit :

- 1 station de fécondation de la SAR
- 13 stations de fécondation de mellifera.ch
- 18 stations de fécondation de la SCIV

Parmi les changements les plus importants concernant les stations de fécondation, il convient de mentionner que la station de fécondation B de Nessleren du SCIV a pu être transformée en station de fécondation A au cours de l'année 2021 et qu'elle a été gérée pour la première fois en tant que station A en 2022.

Les stations de fécondation A servent à l'accouplement ciblé des reines et sont principalement utilisées par les éleveurs gardant des lignées en race pure (comme les moniteurs-éleveurs dans le cas de la SAR). L'objectif est de préserver la pureté raciale des différentes lignées d'élevage tout en les sélectionnant.

Les stations de fécondation B sont généralement situées dans des régions assez centrales, généralement facilement accessibles pour les apiculteurs qui n'ont ainsi pas un long trajet à faire. Ces stations sont très importantes. Elles servent à l'élevage de reines des colonies de production. La plupart des stations de fécondation B disposent de plusieurs lignées paternelles (stations de fécondation en pool), qui doivent garantir une diversité génétique aussi élevée que possible. Différentes raisons peuvent entraîner une interruption temporaire de l'activité des stations de fécondation. Il arrive régulièrement, en particulier dans les stations de fécondation B, que celles-ci ne soient pas en service pendant une année donnée.



© apiservice

Au total, 22'557 unités de fécondation ont été montées en station. Ce nombre, qui varie fortement d'une station de fécondation à l'autre, représente une baisse de 1'004 unités par rapport à l'année d'élevage 2021. Avec un total de 1'461 unités de fécondation, la station « Hongrin » de la SAR a enregistré la plus forte demande en 2022. La station de fécondation « Muotathal » de la SCIV la talonne, avec 1'439 unités de fécondation montées.



© Photos Clément Jethlé

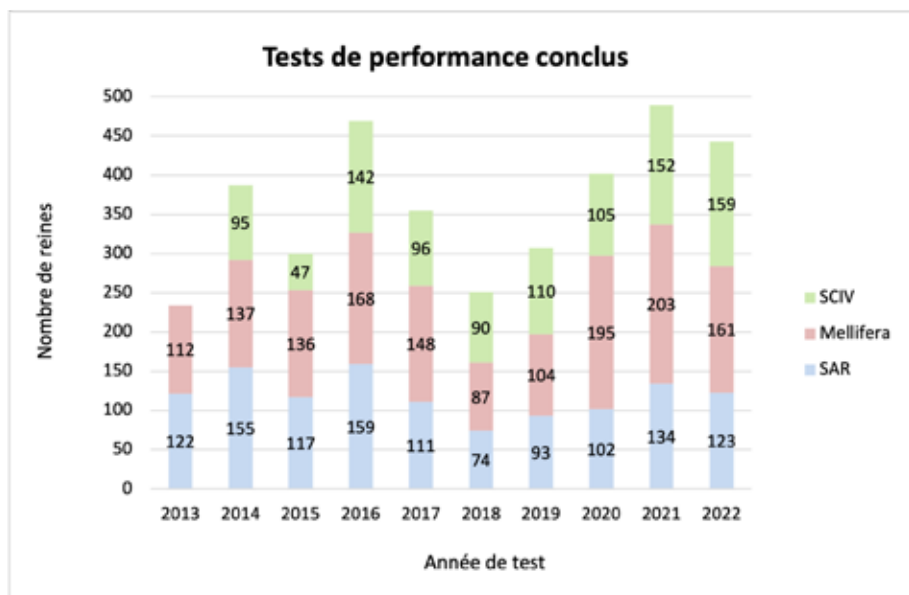
Station de fécondation B de Hersbergerweid (BL). Après une interruption en 2022, la station de fécondation sera préparée pour la saison d'élevage 2023 et sera à nouveau à la disposition des éleveurs cette année.

Le taux de réussite des fécondations varie entre 62 et 85 % selon les stations de fécondation (les chiffres de la SAR manquent). Il faut tenir compte du fait qu'une fécondation désirée ne peut être obtenue qu'avec les faux-bourdon de la station de fécondation. Malheureusement, les fécondations sont régulièrement faussées par des accouplements avec des mâles étrangers. L'année dernière, l'organisation d'élevage de la race SCIV a de nouveau fait analyser les colonies à mâles dans ses six stations de fécondation A. Il a été constaté que sur 77 échantillons,

66 répondaient aux critères de pureté. Malheureusement, 3 cas limites ainsi que 8 colonies à mâles hybridées ont également été détectées. Ce contrôle montre que, même à ce niveau d'élevage, des hybridations peuvent toujours se produire malgré toutes les précautions prises et les énormes efforts déployés par les éleveurs, les testeurs et les responsables des stations de fécondation.

Tests de performance conclus en 2022

L'été 2021, 720 colonies de testage ont été créées dans un total de 61 ruchers de testage. Parmi elles, 443 ont terminé le test de performance. Avec 61 %, le taux de réussite du testage a atteint un niveau satisfaisant. On constate qu'en 2022, le nombre de tests de performance ouverts est nettement inférieur à celui des années précédentes.

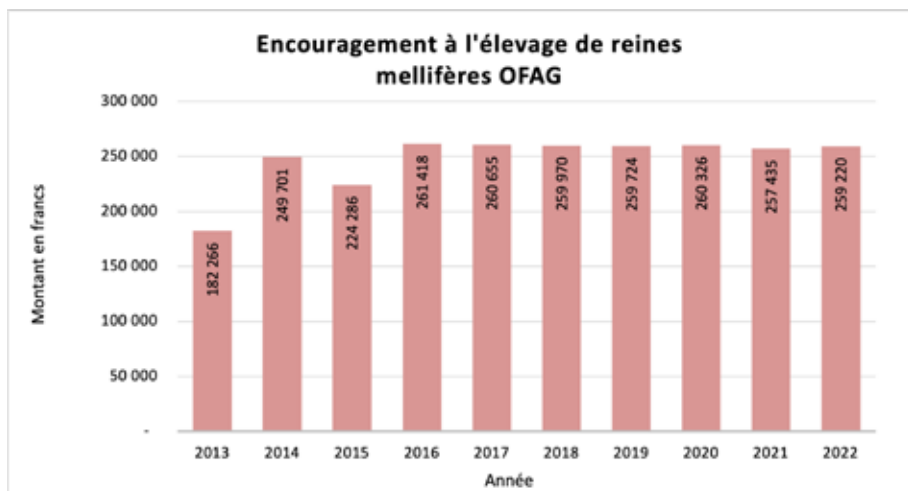


Encouragement à l'élevage de reines mellifères

Conformément à l'ordonnance suisse sur l'élevage, qui a été adaptée au 1^{er} janvier 2016, 0,8 % du budget total de l'élevage est disponible pour la promotion de l'élevage d'abeilles mellifères. Pour l'année 2022, 259'220 CHF ont été engagés. La SAR a reçu CHF 65'945.15 pour ses activités d'élevage, mellifera.ch CHF 77'463.50 et la SCIV CHF 68'438.20. Sur les CHF 47'707.02 restants, CHF 8'490.15 ont été consacrés au calcul de la valeur d'élevage (Beebreed) et CHF 38'883 au service spécialisé élevage d'apisuisse.

Projets de conservation

Les projets de conservation soutenus par la Confédération ont pour but de préserver la diversité des races indigènes. L'abeille noire *Apis mellifera mellifera* est la seule race d'abeilles suisse



considérée comme indigène. En 2022, l'OFAG a soutenu financièrement les trois projets décrits ci-dessous.

- **Optimisation à long terme de la gestion de la population suisse de l'abeille noire (2021-2024)**

Afin d'assurer la conservation de l'abeille noire en Suisse, ce projet soutenu par l'OFAG a été lancé en 2021. Au cours des quatre années du projet, l'insémination artificielle doit être intégrée dans l'élevage de conservation. Dans le détail, il est prévu de lutter contre l'hybridation qui menace la population suisse d'abeilles noires en raison du comportement d'accouplement multiple des reines et de la densité élevée d'abeilles. Un accouplement ciblé doit permettre d'exclure le facteur d'incertitude lié à la voie mâle. Un autre objectif est d'améliorer et de simplifier la planification de l'élevage.

Au cours de l'année écoulée, l'accent a été mis sur les actions d'insémination. Des difficultés de collaboration sont néanmoins apparues dans certains sous-projets. Cela a eu pour conséquence qu'en plus du changement de direction du projet, la fonction de collaborateur scientifique a dû être repourvue, ce qui a entraîné des reports et des retards dans certains domaines.

- **Entretien et préservation de l'abeille noire menacée en Suisse dans deux conservatoires (2021-2023)**

Dans les deux conservatoires de Glaris et de Melchtal, le maintien de la diversité génétique de l'abeille noire est visé par la multiplication ciblée de reines et de colonies, avec le soutien de l'OFAG. Au cours de l'année écoulée, les apiculteurs du canton de Glaris ont pu soutenir financièrement la création de 105 jeunes colonies avec couvain ou essaïms artificiels. Lorsqu'une colonie montre des signes d'hybridation, la reine est remplacée. Cela s'est produit pour 25 colonies dans les deux conservatoires en 2022.

Une collaboration avec une station de fécondation de mellifera.ch, située en dehors du conservatoire, a été mise en place pour protéger le pool génétique des colonies d'abeilles

du Melchtal. Des reines du Melchtal sont mises à disposition de la station de fécondation pour les colonies à mâles. Ainsi, mellifera.ch peut atteindre deux objectifs : d'une part, un accouplement diversifié des reines apportées à la station de Ramseli et, d'autre part, la délocalisation permettrait de compenser d'éventuelles pertes de colonies dans le Melchtal si celles-ci devaient se produire.

- **Dynamique de la réinvasion du Varroa : pour une meilleure sélection des caractères de résistance (2021-2023)**

Dans ce projet, l'influence d'une éventuelle réinvasion de varroas dans les colonies d'*Apis mellifera mellifera* est mesurée. La littérature indique que d'éventuelles transmissions d'acariens pourraient fausser les valeurs d'élevage des colonies testées. Actuellement, la sélection se base sur l'hypothèse que toutes les colonies d'un même site sont exposées à des influences environnementales identiques. Les éventuels effets environnementaux individuels, comme la réinvasion, ne peuvent alors pas être distingués des effets génétiques des colonies. Il en résulte que les valeurs d'héritabilité sont faibles et que la sélection pour la résistance devient difficile. L'objectif du projet, qui a débuté en 2021 et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2023, est d'estimer l'influence de la réinvasion sur l'infestation varroa des colonies expérimentales à l'aide de trois régions expérimentales présentant différentes densités d'abeilles (faible, moyenne et élevée).

En 2022, le même nombre de colonies d'abeilles des ruchers environnants a pu être inclus dans l'essai que l'année précédente. Des échantillons d'abeilles ont été prélevés sur ces colonies au printemps et en été, comme en 2021, afin d'estimer l'infestation varroa.

L'infestation des colonies d'abeilles des ruchers expérimentaux était très similaire à l'infestation mesurée en 2021. En particulier, l'infestation des colonies, mesurée à la mi-juillet par des prélèvements d'abeilles, n'a pas montré de différences significatives entre les ruchers. En général, le traitement des colonies d'abeilles pour surveiller la réinvasion a été très efficace. Il est donc probable que l'écrasante majorité des varroas collectés sur les langes de ces ruches soit due à une réinvasion. Le projet s'achève fin 2023.

L'objectif de la dernière année du projet est d'obtenir un nouveau jeu de données de bonne qualité. En lien avec la fin du projet, une évaluation complète des résultats collectés et leur publication auront lieu à l'automne 2023. Les résultats seront présentés aux apiculteurs participants et aux personnes intéressées à l'occasion d'une réunion de présentation.

Avenir de l'élevage

Actuellement, la commission d'élevage et les organisations de races ainsi que d'autres acteurs se penchent fortement sur les questions suivantes :

- Mise en œuvre de « GENMON » pour les abeilles à partir de 2024 : l'évaluation de la menace pesant sur l'abeille noire en Suisse, nécessaire pour le versement de primes de maintien, a été effectuée en 2022 au moyen de la base de calcul GENMON (système de monitoring des ressources zoogénétiques en Suisse). L'évaluation conclut à un niveau de menace « critique ». Les détails d'une éventuelle prime de conservation, telle que proposée par la motion Rieder, seront clarifiés ou définis dans le cadre de la consultation sur l'ordonnance sur l'élevage 2023.

- Clarification des exigences et de la faisabilité d'un éventuel herd-book suisse. Malheureusement, aucun progrès significatif n'a pu être réalisé dans ce domaine au cours de l'année écoulée.
- Assurer les puretés de fécondation souhaitées dans les stations de fécondation (assurance qualité). Cette exigence sera reprise lors de la préparation de la consultation sur l'ordonnance sur l'élevage 2026.
- Les changements attendus par les deux adaptations à venir de l'ordonnance sur l'élevage vont également entraîner des adaptations fondamentales au sein du monde de l'élevage. Les premières ont déjà été abordées avec les organisations de races et l'OFAG.

Il est très important d'intégrer à l'apiculture les connaissances acquises par la recherche. On s'assure ainsi de disposer des outils nécessaires et de moyens à la pointe de la connaissance pour mener à bien les efforts de sélection chez les abeilles. Ce n'est qu'ainsi que les progrès génétiques peuvent être atteints, documentés et comparés.

Rapport d'activité complet (y compris toutes les valeurs d'élevage)

www.abeilles.ch > L'apiculture > Elevage > Rapports d'activité
du service spécialisé dédié à l'élevage



La tenue du registre pour médicaments vétérinaires dans l'apiculture

Robert Lerch, apiservice/Service sanitaire apicole (SSA) / (robert.lerch@apiservice.ch)

Marion Mehmman, Office fédéral de la sécurité alimentaire
et des affaires vétérinaires (OSAV) / (marion.mehmann@blv.admin.ch)

Les médicaments vétérinaires, leur utilisation, leur stockage et leur élimination sont réglés par la loi. Dans le cadre des contrôles de la production primaire, l'utilisation et l'inventaire sont vérifiés. Les apicultrices et apiculteurs sont responsables de la documentation.

Les médicaments vétérinaires sont soumis à une procédure d'homologation complexe. Cela permet de garantir qu'ils répondent à tout moment aux exigences élevées en matière de sécurité et d'efficacité.

En particulier, en ce qui concerne les produits autorisés pour la lutte contre le varroa, ils ne sont généralement pas utilisés directement, mais à l'aide de diffuseurs ou d'autres appareils

(par exemple des sublimateurs). Cette combinaison n'est pas toujours simple à employer. L'application représente souvent un grand défi pour les apiculteurs. Comme tout autre produit, les médicaments vétérinaires sont en outre soumis à un processus de vieillissement et doivent être éliminés correctement à la fin de leur durée de conservation. La notice d'emballage est en cela un outil important pour l'utilisation, le stockage et l'élimination des médicaments vétérinaires. Pour ces raisons, les prescriptions relatives à la tenue des registres dans l'apiculture ont été alignées sur les exigences légales applicables aux autres espèces animales. Désormais, les apiculteurs doivent, en plus de la documentation relative à l'utilisation, consigner sous une forme claire chaque réception et chaque restitution ou destruction de médicaments. Les stocks restants doivent être visibles.

La nouvelle exigence en matière d'apiculture entraînera également une adaptation de la prochaine version révisée du manuel de contrôle du contrôle dans la production primaire à partir de janvier 2024. Afin que les apiculteurs puissent se préparer aux prochains contrôles, nous leur présentons le registre révisé selon l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires.

Journal des traitements

Le nouveau journal remplace immédiatement l'ancien.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun Svizra

Departement fédéral de l'intérieur DFI
Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen
Santé animale

Journal des traitements contre le varroa pour l'année _____

Apiculteur/trice : _____ N° du rucher / cant. : _____

Exemple	Début du traitement	Fin du traitement	N° de la colonie / du rucher	Dénomination commerciale du médicament vétérinaire, mode d'administration, ex. diffuseur	Dosage	Type de traitement (traitement d'été, traitement d'hiver, traitement de l'essaïm ou traitement d'urgence)	Utilisation avant la dernière récolte de miel (ou/et non?)	Fournisseur du médicament	Remarque
	20.07.2022	30.07.2022	N° 2015	Formovar 60% ad us. vet., solution; Inéporation - diffuseur Lestig	100 ml	1 ^{er} traitement d'été	oui	Nom de la boutique en ligne	

Extrait du nouveau modèle de journal des traitements de l'OSAV (incluant désormais la consommation de médicaments)

Liste d'inventaire

Les médicaments vétérinaires et leur élimination correcte doivent désormais être enregistrés.

Inventaire des médicaments vétérinaires pour les ruchers : _____

Exemple	Date de réception du médicament	Dénomination commerciale du médicament	Quantité en unités de conditionnement (en ml, g, ...)	Fournisseur	Date de restitution / d'élimination	Mode d'élimination / lieu d'élimination*	Quantité restituée / quantité éliminée (en ml, g, ...)
	01.03.2022	Varroval ad us. vet.	Dose contenant 75 g d'acide oxalique éthylique	Commerce apicole (nom)	01.12.2022	Pharmacie du village XY à ...	20 g
	02.04.2022	Bayvarol Strip ad us. vet.	1 boîte (contenant 5 sachets)	Commerce apicole (nom)	10.09.2022	Renvoyé au fournisseur	4 sachets (utilisés) 1 sachet (jeté)

Extrait du nouveau modèle de liste d'inventaire pour les médicaments vétérinaires

Stockage et élimination

Le stockage et l'élimination font l'objet d'une attention de plus en plus importante. Ils sont réglés via l'information qui accompagne le produit lors de son achat, en particulier dans la notice d'utilisation :

• CONSIGNES PARTICULIÈRES DE STOCKAGE

Dans tous les cas, tous les médicaments vétérinaires doivent être conservés hors de portée des enfants, dans leur emballage d'origine bien fermé et au sec. La température maximale de stockage ne doit pas être dépassée.



Conservation sûre dans l'armoire à pharmacie vétérinaire

• PRECAUTIONS PARTICULIÈRES A PRENDRE POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS, SI NÉCESSAIRE.

Chaque médicament doit être éliminé correctement par l'utilisateur. Ceci est également précisé dans la notice d'utilisation.

Depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance révisée sur les médicaments vétérinaires (OMédV, RS 812.212.27) le 01.07.2022, les apiculteurs sont tenus de tenir un registre des médicaments vétérinaires : l'achat de médicaments, leur utilisation et leur éventuelle élimination doivent être documentés afin de garantir une traçabilité sans faille.

L'art. 26, let. f, OMédV définit l'obligation de tenir un registre des médicaments destinés aux abeilles. L'art. 28 OMédV définit en détail ce qui doit faire partie du registre.

Ainsi, dans un journal de traitement, chaque utilisation de médicaments doit être notée :

- les données d'identification du rucher, si ce dernier a été traité dans sa globalité, ou de la colonie traitée
- le nom et la concentration du médicament appliqué et éventuellement des diffuseurs
- la quantité appliquée
- les dates de la première et de la dernière application
- le fournisseur du médicament

Doit en outre être documenté dans une liste d'inventaire :

- la date de remise
- la dénomination commerciale
- la quantité en unités de conditionnement
- le fournisseur ou la personne qui reprend les médicaments
- l'élimination d'éventuels restes de médicaments (date, quantité, mode d'élimination/lieu d'élimination)

Les justificatifs d'achat classés par ordre chronologique peuvent être utilisés comme partie de l'inventaire. Les documents doivent être archivés pendant trois ans.

Bien que les apiculteurs et apicultrices ne soient généralement pas de grands amateurs de tâches administratives, le respect de l'obligation de tenir un registre est une nécessité légale. Tenez donc consciencieusement à jour ces deux documents dès maintenant et présentez-les lors du prochain contrôle de la production primaire.

Informations importantes



Informations de l'OSAV sur la tenue du registre des médicaments dans les exploitations apicoles



Modèle du journal des traitements et liste d'inventaire pour les médicaments vétérinaires destinés aux abeilles de l'OSAV

Formation pour devenir conseiller/ère apicole ou moniteur-éleveur/monitrice-éleveuse



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE
SAR

La formation se déroulera entre l'automne 2023 et le printemps 2024 sur 6 samedis. Il reste quelques places de libres.

Vous avez au moins 5 ans d'expérience avec au minimum 5 colonies. Vous suivez les règles de la bonne pratique apicole et souhaitez vous engager pour la vie de votre société.

- En devenant conseiller apicole, vous participerez à la formation des futurs apiculteurs mais aussi à la formation continue en transmettant les connaissances de base tout comme les nouveaux développements de l'apiculture.
- En devenant moniteur-éleveur, vous vous engagez dans un programme de sélection pointu de l'abeille carniolienne et pouvez apporter votre contribution au maintien d'une abeille saine et répondant au besoin des apiculteurs.

Si l'aventure vous intéresse, vous pouvez demander de plus amples informations et/ou déposer votre candidature auprès du responsable vulgarisation ou élevage de votre fédération/société cantonale.

Contact :

www.abeilles.ch > a-propos-de-nous
> associations-cantonales-et-sections >



Et si les abeilles pouvaient soigner les plantes ?

Isaline Bise, ingénieure agronome HES

Un procédé en cours d'homologation permettrait d'utiliser les abeilles domestiques et les bourdons pour épandre un traitement phytosanitaire microbiologique de manière extrêmement ciblée. Certaines maladies fongiques seraient ainsi maîtrisées efficacement sans impliquer de produits de synthèse et de machines agricoles. Quels enjeux pour les abeilles, quelles perspectives pour les apiculteurs ?

Un professeur effectue des recherches sur la pollinisation, alors qu'un autre isole un champignon du sol qui concurrence de manière remarquable des pathogènes des cultures. Quel est le rapport ? Une ingénieuse technologie naît de ces travaux et donne son nom à l'entreprise fondée en 2012 au Canada : Bee Vectoring Technology (BVT). L'abeille comme vecteur, c'est là le principe innovant proposé au monde de l'agriculture.

Poils et poudre de champignon

Le principe repose sur un détail anatomique : les butineuses, abondamment poilues, accrochent le pollen sur le principe du balai-brosse lorsqu'elles visitent une fleur. Elles l'agglomèrent ensuite en pelote en se brossant à l'aide des peignes présents sur leurs pattes puis le ramènent à la ruche. Cette faculté peut être exploitée en sens inverse : et si les ouvrières se recouvraient d'une poudre à la sortie de la ruche qu'elles déposeraient ensuite dans les fleurs visitées ? Le champignon *Clonostachys rosea* souche CR-7 (Image 1) est un bon antagoniste de plusieurs pathogènes responsables de maladies fongiques des cultures. Il entrave leur développement et prend leur place sur le végétal. Ce mécanisme est bien connu et présent dans certains produits phytosanitaires homologués en Suisse et couramment utilisés (voir encadré).

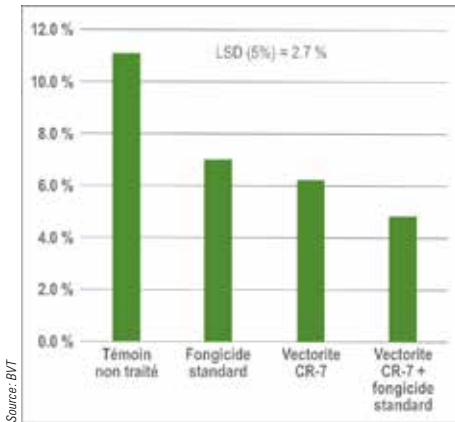


Image 1 : Culture *in vitro* de *Clonostachys rosea* souche CR-7.

Source : Isaline Bise

Efficacité prouvée pour une nouvelle révolution verte

L'agriculture Suisse est en tête dans la course vers des modes de culture de plus en plus respectueux de l'environnement. L'emploi de microorganismes dans la protection des plantes s'inscrit dans le cadre de la troisième révolution verte : après les engrais et les produits de synthèse, c'est le vivant au secours du vivant. Champignons, levures, bactéries et insectes sont introduits dans



Graphique 1 : Incidence moyenne (%) de tiges de colza infectées par *Sclerotinia*, par parcelle (mesures du 20 juin 2022). LSD (5%) = plus petite différence statistiquement significative au seuil de 5%.

Dans une expérience sur le colza en 2022, les données montrent que le champignon réduit l'infestation des tiges par *Sclerotinia* par rapport à une absence de traitement, et le pourcentage de tiges malades est équivalent lors d'un traitement avec un fongicide standard (Graphique 1). La quantité de produit nécessaire pour obtenir ce résultat est infime, les abeilles permettant d'obtenir une précision quasi-chirurgicale par rapport à une pulvérisation au champ : pour un acre de fraises on totalise 2 grammes de CR-7 contre 4 kg de fongicide conventionnel sur une saison. Il faut dire que les butineuses interviennent là où il faut et quand il faut : les fleurs sont une porte d'entrée pour certaines maladies (comme la sclérotiniose ou la pourriture grise). Lors d'une pulvérisation, une majorité du produit est perdue sur le reste de la plante, alors que l'abeille cible uniquement les fleurs. Plusieurs épandages au tracteur sont nécessaires pour couvrir l'étendue de la période de floraison. Le butinage s'en charge dans le cas de pollinisateurs-vecteurs. Encore un avantage pour ces derniers : pas de contrainte de hauteur de fleur comme pour les champs de tournesol qui sont difficilement mécanisables lorsque les capitules jaunes culminent à plus d'1,5 mètre.

Outre l'évaluation de l'efficacité du traitement, l'entreprise BVT a dû s'atteler à une optimisation du processus de distribution de l'agent de traitement avant de pouvoir proposer son produit sur le marché.

Distribution au milligramme

L'inoculation des abeilles avec le produit de traitement n'est pas aisée. Le distributeur

les cultures de façon extrêmement précise. Et ça marche. L'innovation la plus récente dans le domaine consiste à employer des macroorganismes (les pollinisateurs) pour distribuer au champ ces microorganismes : c'est l'*entomovectoring*¹. Plusieurs études ont été effectuées dont certaines ont été rassemblées dans un livre publié en 2020 (Smagghé et al.), avec divers microorganismes appliqués grâce aux insectes. Les pathogènes des cultures sont en général maîtrisés de façon satisfaisante et les conclusions se ressemblent souvent : il faut améliorer le procédé de distribution afin d'envisager une mise en œuvre pratique. L'entreprise BVT a mené plus de 20 ans de recherches sur l'*entomovectoring*, et les essais continuent notamment en Suisse, en plein champ ou sous



Image 2 : Système VectorHive pour les sorties de ruches, avec sur le devant le réservoir qui dispense par la fente une petite quantité de poudre, d'ordinaire emboîté dans le système.

¹ Il n'existe pas encore de mot équivalent en français, peut-être que cet anglicisme demeurera...



Le système VectorHive peut être facilement attaché à la majorité des ruches utilisées



La cartouche VectorPak est retirable pour un remplissage facilité avec la poudre Vectorite CR-7



Le distributeur électro-mécanique permet une distribution adaptée à la ruche et à la culture

Source: BVT

développé par BVT, baptisé VectorHive (Image 2), s'appose à la sortie de la ruche en remplacement de la planche d'envol. Un réservoir surplombe la sortie et dispense une fine bande de poudre à une fréquence définie, le mécanisme fonctionnant à l'énergie solaire. Les butineuses sont ainsi saupoudrées à intervalles réguliers. Le réservoir doit être rechargé environ une fois par semaine sur la durée du traitement. La charge de produit par insecte a été mesurée à 10 microgrammes (soit un dix-millième de gramme). Cette quantité contient en moyenne 40'000 spores, qui se multiplieront sur le végétal.

Abeilles ou bourdons ?

L'utilisation de bourdons est plus aisée que celle des abeilles. Les ruches de bourdons proviennent d'entreprises spécialisées et sont employées pour la pollinisation dans les cultures sous abri. Les bourdons, de plus grosse taille, transportent plus de produit et sortent de la ruche de manière individuelle ce qui facilite l'inoculation qui se fait de façon passive. Les températures basses et les conditions humides ont moins d'impact sur leur vol que sur celui de leurs cousines mellifères. Cependant les ruches de bourdons ne contiennent que 300 individus, contre environ 20'000 butineuses pour les abeilles. Pour des grandes surfaces, en plein champ, l'abeille domestique est plus adaptée.

Ecarter la menace

Le danger avec l'abeille domestique, c'est qu'elle est justement étroitement liée à l'humain. Un champignon pour l'abeille, c'est un champignon pour le miel, donc un champignon sur la table

Les abeilles dans l'homologation de produits phytosanitaires



© Agroscope

En collaboration avec Jean-Daniel Charrière, Responsable du Centre de recherche apicole, Agroscope Liebefeld

Tous les produits phytosanitaires sont soumis aux mêmes exigences pour être homologués, qu'ils soient des molécules de synthèse ou des extraits de plantes et autres produits destinés à l'agriculture biologique.

En fonction des modes d'utilisation, les organes d'évaluation du dossier d'homologation vont parfois être moins exigeants, par exemple pour une utilisation demandée uniquement en milieu fermé (sous serre). Les demandes d'homologation sont soumises à l'Office

fédéral de la santé et des affaires vétérinaires (OSAV). Différentes instances se répartissent ensuite la tâche en fonction de leurs domaines de compétence.

Les firmes fournissent les résultats d'une série d'essais de leur produit, délégués pour la plupart du temps à des entreprises spécialisées dans les essais pour homologation. Les protocoles adéquats et reconnus internationalement doivent être respectés. En plus des données d'efficacité du produit contre la maladie ou le ravageur, il est nécessaire d'étudier l'impact du produit à plusieurs niveaux : sur la santé humaine, sur la santé des abeilles mellifères (et plus récemment sur celle des osmies et bourdons en tant que représentants de la grande famille des abeilles sauvages), sur d'autres arthropodes et des organismes aquatiques. Les potentiels résidus dans les nappes et les eaux de surface sont également évalués. Le SECO est également chargé d'évaluer la dangerosité pour l'utilisateur. Depuis peu, certaines évaluations sont devenues systématiques quelle que soit la substance comme l'impact sur le couvain et l'évaluation des résidus dans le pollen et le nectar.

Les impacts sur le très long terme restent soumis au feedback de la pratique, au travers d'organes tels qu'Apiservice qui suit les intoxications d'abeilles. Dans le cas d'un produit vivant tel que le champignon CR-7, on pourrait s'interroger sur de potentielles mutations, mais en règle générale c'est plutôt l'organisme cible (maladie de la plante) qui mute à cause de la pression de sélection exercée et non l'inverse. Le champignon a sa niche écologique et dès lors que ses conditions de survie ne sont pas remplies il ne se développe pas.

familiale au petit-déjeuner. Mais peut-être est-ce plus compliqué que cela... En effet *Clonostachys rosea* est un champignon symbiotique, c'est-à-dire qu'il ne peut se développer qu'en association avec les bons organismes, et dans les bonnes conditions. Par exemple une plante ou des racines, mais pas une abeille ou un pot de miel, ni même un système digestif humain. Dans l'eau, le champignon ne survit pas au-delà de 45 jours.

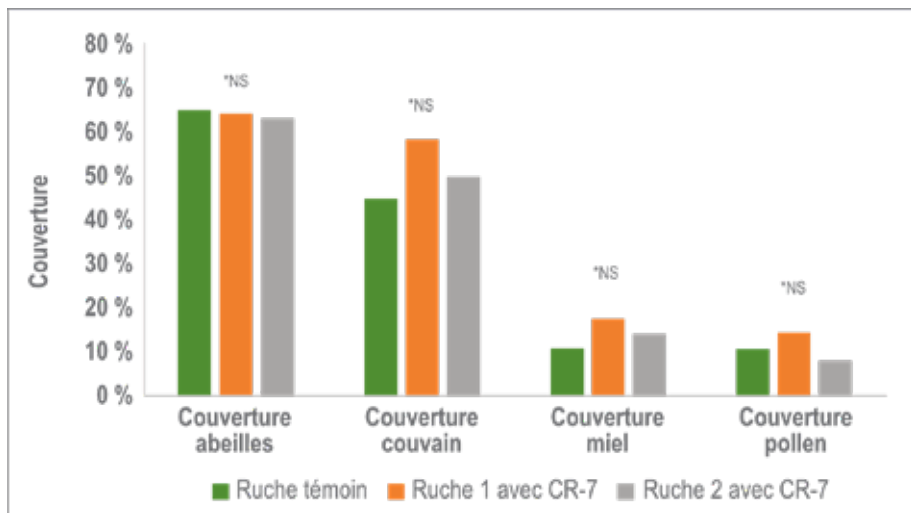
La caractérisation génétique du champignon, complexe mais qui a pu être récemment finalisée, va permettre de confirmer son absence dans le miel. En revanche les études toxicologiques sur ce produit de consommation humaine ne sont pas closes : il faut encore étudier le devenir de certaines métabolites. Comme tout organisme vivant, toutes sortes de molécules sont quotidiennement rejetées par *Clonostachys*. Notamment des antibiotiques qui lui permettent de se défendre. Pas question pour le consommateur d'ingérer des antibiotiques dans la nourriture, il faudra donc encore écarter la présence de ces métabolites dans le miel.

La menace ne s'arrête pas là pour l'apiculteur, soucieux de la santé de ses colonies. La présence du champignon dans la ruche aurait-elle un impact sanitaire ? De nombreux suivis de la santé des colonies permettent de montrer qu'il n'y a pas de différence entre présence ou absence de CR-7 pour les paramètres qui ont été observés (Graphique 2).

Les tests suivent les directives en matière d'évaluation de l'impact de biopesticides microbiologiques sur la santé de l'abeille. Ces protocoles internationaux n'ont cependant pas été adaptés à un emploi pour l'*entomovectoring*, procédé nouveau sur le marché (Smaghe et al., 2020). La promiscuité avec les agents de traitement est augmentée dans ce dernier cas, et on peut

se demander si les protocoles restent pertinents. En cas de généralisation de la pratique, une évolution des conditions d'homologation semble indispensable.

Si l'utilisation d'abeilles mellifères pour épandre des agents de traitement des cultures s'avère être sans danger et passe l'étape de l'homologation en Suisse, les agriculteurs et les apiculteurs se verront encore plus étroitement liés. Nous pouvons imaginer des services de pollinisation-épandage menés par des apiculteurs professionnels qui veilleront avec soin sur les abeilles. Quoi qu'il en soit, le milieu apicole doit être aux premières loges de l'innovation lorsqu'elle touche d'aussi près les pollinisatrices *mellifera*. Il faut être prêt à prendre le train en marche, tout en étant pleinement conscient de la destination.

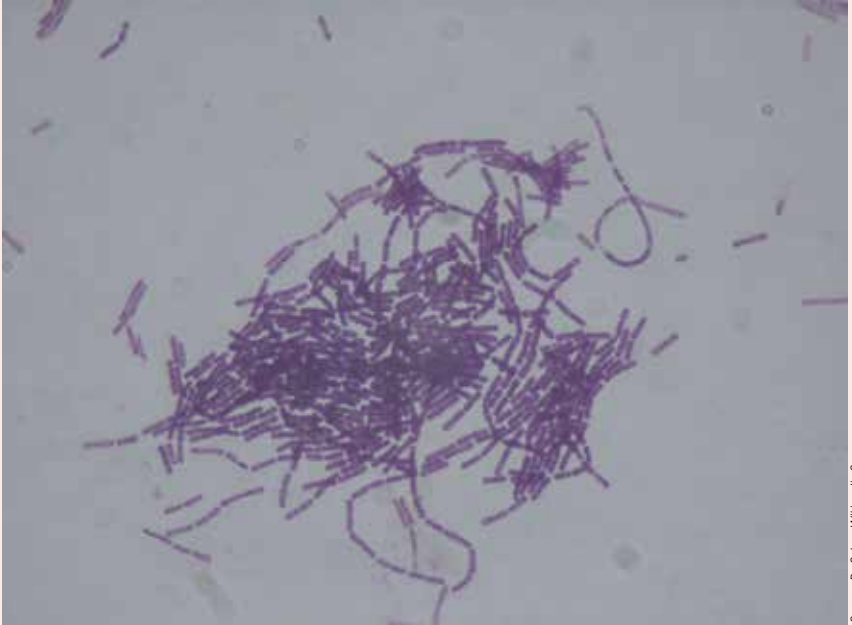


Source: BVT

Graphique 2: Diverses mesures ont été effectuées pour évaluer la santé de colonies exposées ou non à *Clonostachys rosea* souche CR-7.

La lutte microbiologique, c'est biologique ?

Clonostachys rosea qui concurrence des champignons pathogènes grâce à la production de molécules allélopathiques, cela ne dit rien à personne. La petite coccinelle qui mange les pucerons sur les tomates du potager, c'est plus parlant, donc plus populaire. Mais en production professionnelle, la lutte microbiologique du premier cas est de plus en plus employée aux côtés de la lutte biologique du second cas. Leur seule distinction est l'échelle des organismes utilisés, invisibles à l'œil nu dans le cas des microorganismes. Attention ici à ne pas confondre biologique et... biologique. Nous nous intéressons dans cet article à l'emploi d'organismes vivants (*bio* désignant la vie) comme outil de lutte contre les ravageurs des cultures et non à l'agriculture dite « biologique » dont le cahier des charges vise à préserver le vivant (*bio* toujours, mais pas dans le même contexte). Bien que la lutte biologique et microbiologique soit utilisée en agriculture biologique, elle



Source : Dr. Sahay, Wikimedia Commons

Le Bacillus thuringiensis produit une toxine qui une fois ingérée par les chenilles détruit leur système digestif.

peut aussi bien l'être en agriculture conventionnelle et en production intégrée (agriculture IP-Suisse). Par exemple le Delfin® à base de *Bacillus thuringiensis* est beaucoup employé dans les espaces verts contre la chenille de la pyrale du buis, ainsi qu'en maraîchage contre diverses chenilles.

Alors que la lutte biologique repose souvent sur le parasitisme ou la prédation, la lutte microbiologique repose sur une sorte de guerre moléculaire. Les microorganismes produisent toutes sortes de composés secondaires qui sont relâchés dans l'environnement et qui ont un effet positif ou négatif sur leur entourage. Les champignons tuent les bactéries à coups d'antibiotiques : grâce à cette observation des vies humaines sont sauvées. C'est sur le même principe que l'on peut désormais sauver des vies végétales.

Bibliographie

Smagghe, G., Boeckin, O., Maccagnani, B., Mänd, M., & Kevan, P. G. (2020). *Entomovectoring for precision biocontrol and enhanced pollination of crops*. Springer Nature Switzerland AG. DOI : 10.1007/978-3-030-18917-4

Comment vont mes abeilles ? Quelle est la distance idéale entre les colonies d'abeilles ?

Wolfgang Ritter et Ute Schneider-Ritter, de Freiburg im Breisgau, Allemagne
(www.bienengesundheit.info)

Traduction par Q. Voellinger, article « Wie geht es meinen Bienen ? Welchen Abstand Bienen-völker wollen » paru dans la revue Schweizerische Bienenzeitung (numéro 12/2022), en vue de stimuler la réflexion et d'ouvrir le débat sur l'éventuel problème de la densité des colonies d'abeilles mellifères.

Le Dr. Wolfgang Ritter, biologiste et Ute Schneider-Ritter, ingénieure diplômée en protection de l'environnement, publient depuis des années dans leurs articles et leurs livres des recommandations en matière d'apiculture naturelle. Dans leurs contributions, ils portent un regard critique sur ce que peuvent être les préférences des abeilles et ce qui est fait dans la pratique apicole. Ainsi, ils montrent comment nous pouvons mieux satisfaire les abeilles. Mais en fin de compte, chacun décide lui-même ce qu'il veut et peut mettre en œuvre dans sa propre exploitation apicole.

Le « bien-être animal » a préoccupé l'opinion publique suisse bien avant le rejet de l'initiative populaire contre l'élevage intensif. L'initiative portait sur l'élevage de volailles, de bovins et de porcs. Les abeilles y ont joué un rôle moins important. Il ne fait aucun doute que les abeilles se portent beaucoup mieux que les autres animaux de rente. Après tout, elles vivent en pleine nature et, si les choses deviennent vraiment inconfortables pour elles, elles déménagent simplement et cherchent un nouveau refuge. Cependant, nous nous souvenons tous du film suisse « More than honey ». L'apiculture aux USA est présentée comme une apiculture très industrielle, dans laquelle l'abeille est exploitée en tant que machine à polliniser et productrice performante de miel. Mais malheureusement, les apiculteurs professionnels américains se plaignent depuis longtemps de pertes annuelles de colonies d'abeilles de 40 % et plus. En raison de cette situation précaire, de nombreux apiculteurs nord-américains repensent ce problème et recherchent d'autres manières de s'occuper des abeilles.

Les ressources alimentaires doivent être suffisantes pour tout le monde

Un grand nombre d'apiculteurs de chez nous pensent qu'ici, tout est différent et que la situation n'est pas aussi dramatique que ce qui est relaté dans le film. Dans le film, on attribue à l'étrange apiculteur suisse de montagne qui cause à ses abeilles le rôle du « bon » apiculteur. Mais sommes-nous ici vraiment plus proches du bien-être des abeilles dans notre façon d'exploiter ? La plupart des apiculteurs pense que de respecter les principales bonnes pratiques apicoles signifie gérer de grandes colonies, récolter beaucoup de miel par colonie et éviter des « pertes inutiles » par les essaïms, mais nous ne sommes pas de cet avis. D'autres recommanda-



Le placement des colonies en rangs n'est pas conforme aux bonnes pratiques apicoles. Si, comme ici, plus de cent colonies sont rassemblées au même endroit, cela est comparable à un élevage intensif et donc incompatible avec le bien-être animal.

études comme une distanciation suffisante des colonies, un approvisionnement suffisant, etc. sont pour nous plus importantes. La question de la distance à respecter entre les colonies d'abeilles dépend principalement de la surface disponible et de la logistique offerte par l'emplacement du rucher. On tient peu compte du bien-être des abeilles. Même ceux qui installent des ruches dans le seul but de contribuer à la conservation de la nature adoptent une attitude quasi similaire. C'est d'ailleurs pour cette raison que le thème « trop d'apiculture dans les villes suisses » fait actuellement l'objet de discussions controversées. Le déclencheur de ces discussions a été une étude menée par l'Institut fédéral de recherche sur la forêt, la neige et le paysage (WSL). Cette étude a pu montrer que l'offre en ressources florales dans la plupart des villes suisses n'est pas suffisante pour répondre aux besoins des colonies d'abeilles mellifères de plus en plus nombreuses. Avec la raréfaction de la nourriture, d'autres insectes, et surtout les abeilles sauvages, seraient également menacés. En milieu rural en revanche, l'offre semble suffisante pour nourrir tout ce monde. Ces résultats sont basés sur une étude anglaise qui montre que la densité de 7,5 ruches par kilomètre carré ne devrait pas être dépassée. Mais ces estimations restent compliquées à réaliser car elles dépendent de nombreux facteurs environnementaux qui sont difficiles à estimer et qui ont une influence sur la santé des abeilles. Il faut également tenir compte de la biodiversité et par conséquent de la qualité de l'alimentation pour les insectes. Une prairie fleurie est certainement plus intéressante que l'offre « fast-food » d'un champ de colza. Un approvisionnement alimentaire sur une plus longue durée est plus important qu'une offre excédentaire de courte durée. Cependant, nous n'allons pas débattre de cela maintenant, notre principale préoccupation est de définir l'impact de la densité des colonies sur le bien-être des abeilles et de tenter d'en définir les limites que nous voulons ou pouvons atteindre dans notre pratique apicole.

Une forte densité d'abeilles favorise les maladies

Quand les abeilles ne meurent pas de faim, on en conclut automatiquement qu'il y a assez de nourriture pour tout le monde, mais cette conclusion ne peut pas être aussi facilement tirée car ce seul fait ne suffit pas pour en déduire que les abeilles se portent bien. La contamination de l'environnement par l'agriculture et l'industrie dans le rayon de butinage des abeilles joue un rôle tout aussi important. Cette contamination affaiblit les abeilles mellifères et sauvages qui deviennent ainsi plus vulnérables face aux maladies. S'ajoute également la dérive des vols qui augmente de façon importante la transmission de maladies. Sans tenir compte de l'intervention de l'apiculteur (remplacement des rayons et déplacement des colonies), les maladies se propagent d'abord dans un rayon d'un kilomètre et seulement dans un deuxième temps au-delà d'un kilomètre. Ce n'est pas seulement la densité des colonies dans un même rucher, mais également

la densité des ruchers aux alentours qui a une influence significative sur la santé des abeilles.

Certains d'entre vous se souviennent certainement des avertissements de l'ancien directeur du Centre de recherche apicole de Berne/Liebefeld, Hans Wille. Nous avons travaillé avec lui et son équipe sur divers projets de recherche dans les années 1980 pour clarifier les liens entre l'exploitation apicole et les maladies, ce qui avait donné lieu à quelques débats animés. Le directeur estimait que la forte densité d'abeilles de certaines régions de Suisse représentait le danger principal



Aux Etats-Unis, la pollinisation par les abeilles mellifères est pratiquée à l'échelle industrielle. Bien que les colonies d'abeilles se tiennent éloignées sur des palettes, les maladies se transmettent rapidement même durant un rassemblement de courte durée.

pour la santé et le bien-être des abeilles. Dans la première moitié du siècle dernier, l'acarien de la trachée (*Acarapis woodi*) a causé des pertes dévastatrices, puis d'autres maladies à évolution épidémique ont suivi. Lorsque la loque américaine et la loque européenne sont arrivées, les foyers épidémiques principaux se trouvaient principalement dans des zones à forte densité de colonies d'abeilles. On constate aussi que la proximité des colonies devient particulièrement problématique en cas d'infections virales transmises par le varroa. Thomas Seeley a pu démontrer, lors d'essais de terrain, que l'infestation due au varroa augmentait moins fortement au cours de l'année lorsque les colonies étaient plus espacées. Les abeilles infectées par les virus transmis par le varroa sont désorientées et ne retrouvent plus le chemin du retour et atterrissent ainsi chez leurs voisines. En fin de compte, l'effondrement des colonies est observé dans un premier rucher, puis touche les ruchers régionaux. Dans un tel environnement, aucune défense individuelle contre les infections ne peut se développer, encore moins une tolérance contre le varroa.

L'espacement de colonies est préférable

Au cours de l'évolution, les abeilles mellifères ont développé diverses stratégies intéressantes pour se défendre contre les maladies. L'une d'entre elles consiste à observer une certaine distance avec les colonies voisines. Diverses études ont montré que lorsqu'un essaim doit trouver un nouvel abri, les abeilles choisissent un emplacement distant d'au moins un kilomètre de l'ancien nid. Ce n'est que dans des cas exceptionnels, par exemple en cas de « pénurie de logements », qu'une colonie se reniche à une distance plus courte. L'importance de cet espacement entre les nids a été confirmée dans des études menées sur des colonies d'abeilles mellifères à l'état sauvage aux Etats-Unis, en Allemagne et ailleurs. Le retour au nid est facilité grâce à cet espacement, car il suffit aux abeilles de s'orienter à l'aide de la lumière polarisée dans le ciel, de suivre quelques repères dans le terrain et de reconnaître l'odeur de la ruche une fois arrivées à proximité de celle-ci. La situation est bien différente de celle que nous rencontrons couramment en apiculture, à savoir une disposition serrée en rangées ou des colonies disposées les unes sur les autres comme c'est le cas dans les ruchers pavillons. Atterrir au bon endroit quand il y a un trafic aérien intense cause des problèmes aux abeilles et les colorations des toits des ruches ne



Les ruchers pavillon sont très populaires chez nous. Cependant, la faible distance entre les colonies est devenue un problème favorisant l'infection par les virus qui sont transmis par le varroa. Vous pouvez réduire cette pression infectieuse si vous abandonnez la ligne des colonies située au-dessus.

leur sont d'aucune aide. Marquer les entrées avec différentes formes telles que des cercles et des croix peut leur permettre de retrouver la bonne entrée avec plus d'efficacité. Après tout, les abeilles veulent retrouver le chemin du retour et ne cherchent pas une fleur à butiner. Dans les ruchers disposés en rangs, on remarque fréquemment dans la pratique que les colonies situées aux extrémités regroupent plus d'abeilles et produisent plus de miel. Ces colonies situées aux extrémités des rangées sont celles qui récupèrent les abeilles errantes (vols de dérive). Cela favorise la propagation de maladies à évolution épidémique, et surtout des maladies virales, comme le montrent les observations et les études.

Limiter le nombre de colonies d'abeilles

Augmenter la distance entre les colonies d'abeilles et réduire ainsi la densité des colonies offre d'autres avantages. La visite de colonies en période de disette est périlleuse à cause de l'agitation croissante des abeilles, car dans ce cas, les abeilles exploratrices se déplacent dès l'ouverture des premières ruches. Plus la densité de colonies au rucher est élevée, plus le risque de déclencher un pillage est important, c'est pour cette raison que le nombre de colonies par rucher doit être limité. Selon le service sanitaire apicole (SSA), il ne devrait y avoir qu'au maximum 10 à 15 colonies par rucher et les colonies dans le voisinage devraient être distantes de minimum 300 à 500 mètres, même en situation de miellée. Mais la réalité est généralement différente, surtout lorsque la forêt offre une miellée de miellat. A certains endroits dans la Forêt-Noire, on observe souvent plus de 100 colonies alignées, ce qui rappelle les batteries de ponte de poulets ou les porcheries exiguës. Est-ce que cela est vraiment compatible avec le bien-être animal ? On entend couramment l'argument « Quand il y a du miel, il y en a assez pour tout le monde ». Cela est certainement vrai en ce qui concerne la quantité de miellat disponible, mais cela est faux pour ce qui concerne la santé des animaux. Lorsque trop d'abeilles volent ensemble, les plus lourdement chargées ne retrouvent souvent plus l'entrée vers leur propre colonie. On sait que toute abeille qui rapporte quelque chose à la ruche est autorisée à y entrer, qu'elle soit en bonne santé ou malade. La situation devient particulièrement critique lorsque la miellée est terminée. A ce moment, les abeilles se jettent sur tout ce qui sent le nid d'abeille ou ce qui a le goût du miel. Dans les colonies, les butineuses sont alors averties d'une source de nourriture au travers de la danse des abeilles éclaireuses qui transmettent le vague message qu'il y a quelque chose à manger à proximité. Ceci peut être fatal à des colonies particulièrement affaiblies ou malades qui se feront visiter par des pillardes. Ces pilleuses souffriront également des maladies qu'elles auront rapportées, de sorte que même les colonies qui semblaient auparavant fortes et saines, finissent par s'effondrer.



Dans les colonies isolées, les abeilles sont moins susceptibles d'effectuer des vols de dérive et le pillage est moins fréquent. Sur ce type d'emplacement, les cours de formations apicoles réunissant plusieurs élèves sont également moins stressants pour les abeilles ainsi que pour les humains. À droite : Les colonies mises en paires peuvent être exploitées plus facilement car vous pouvez les approcher sur le côté. Par contre, le réchauffement mutuel, invoqué par beaucoup d'apiculteurs, ne permet pas d'économiser de la nourriture en hiver.

Une solution : faire des petits groupes

Dans les ruchers de petite et moyenne taille, le risque de transmission de maladies peut être réduit en disposant les colonies seules, par paires ou en petits groupes. Dans les exploitations plus importantes, les colonies peuvent être placées sur des palettes avec les trous de vol ouverts sur différents côtés. Cela facilite non seulement le chargement et le déchargement des ruches, mais cela facilite également la visite des colonies. L'accès sur le côté des ruches permet une visite sans stress de la ruche, car les hausses peuvent être retirées sans que l'apiculteur doive se retourner, ce qui ménage son dos. Aussi, disposer des colonies en rangées avec les ruches plus espacées entre elles peut déjà faciliter les visites de l'apiculteur et diminuer la pression entre colonies d'abeilles. La situation est particulièrement difficile dans les ruchers pavillon, car les colonies entrent et sortent souvent sur plusieurs rangées disposées les unes sur les autres. Cet inconvénient de proximité que les abeilles ont su compenser pendant des siècles est devenu un problème avec les infections virales transmises par le varroa. Cependant, personne ne doit démolir son rucher pavillon à cause de cela. On peut réduire le nombre de colonies et peut-être se limiter à une seule rangée pour remédier au problème de la densité dans ce cas particulier.

Bien que les rassemblements de masse soient moins problématiques en campagne, des dispositions trop serrées de colonies ne sont pas non plus compatibles avec le bien-être animal. J'espère que nous serons tous d'accord sur une chose : nos abeilles doivent être heureuses et à l'aise. Même si vous remarquez rarement des différences dans la qualité de deux miels, l'un a tout simplement un meilleur goût parce qu'il provient d'animaux qui se sentent à l'aise. N'est-ce pas ?

Littérature

1. Ritter, W. ; Schneider-Ritter, U. (2020) *Das Bienenjahr: Imker nach den 10 Jahreszeiten der Natur.* Ulmer Verlag.
2. Ritter, W. (2021) *Bienen gesund erhalten.* Ulmer Verlag.

Zone de tension : densité des abeilles mellifères et abeilles sauvages

Sarah Grossenbacher, Rédactrice Schweizerische BienenZeitung
(sarah.grossenbacher@bienenschweiz.ch)

Traduit par Q. Voellinger, du compte rendu « Spannungsfeld Honigbienendichte und Wildbienen » paru dans la revue Schweizerische BienenZeitung (numéro 02/2023), en vue de stimuler la réflexion et d'ouvrir le débat sur l'éventuel problème de la densité des colonies d'abeilles mellifères.

Lors de la réunion des cadres qui a eu lieu à Langenthal en novembre 2022, BienenSchweiz a organisé une plateforme d'échange entre BienenSchweiz, les responsables des fédérations cantonales et les présidents de section. Depuis un certain temps déjà, le problème de la densité des abeilles mellifères pouvant occasionner une compétition avec les pollinisateurs sauvages au niveau des ressources alimentaires occupe le débat public et cette discussion donne également lieu à des commentaires négatifs exprimés à l'encontre de l'apiculture. Selon Mathias Götti Limacher, président d'apisuisse et de BienenSchweiz, il s'agit d'un sujet complexe à résoudre, un sujet qui concerne non seulement BienenSchweiz, mais également les apiculteurs. Pour lui, un débat et une discussion axés sur des solutions à ce problème sont nécessaires. Ainsi, des événements comme cette réunion pour les cadres offrent une plate-forme idéale pour cela.

Sources inépuisables de douceurs

Dans sa présentation, Ruedi Ritter d'apiservice a mis en lumière différents aspects de la densité des colonies d'abeilles. Apparemment, les apiculteurs s'inquiètent depuis longtemps déjà de la pénurie de nourriture. Il cite par exemple un texte provenant du Journal des Abeilles publié en 1859 par le pasteur P. Haarlander, qui évoquait des raisons pour expliquer la baisse des récoltes de miel suite à un paysage modifié : « Il y a 40 ans, les choses étaient très différentes de maintenant. A cette époque, il y avait des haies sans fin et les buissons les plus divers en abondance, de sorte que des sources inépuisables de douceurs s'offraient aux abeilles à chaque recoin du paysage ».



Ruedi Ritter a ouvert la conférence avec sa présentation sur la densité des colonies d'abeilles.

En 1940 également, l'approvisionnement alimentaire pour les abeilles suscite de vives inquiétudes, de sorte qu'une « conférence sur les zones de butinage des abeilles » est proposée par l'association « Verein Deutschschweizer Bienenfreunde » (association germano-suisse des amis des abeilles). Malgré ces préoccupations récurrentes, les rendements en miel

ont évolué dans le bon sens : par rapport à 1940, les apiculteurs suisses ont été capables de récolter environ quatre fois plus de miel.

Cependant, il est clair pour tout le monde que chaque zone a un potentiel limité en ressources alimentaires pour un nombre d'abeilles, et ce en fonction de la flore qui est présente, de la saison, de la miellée forestière, du sol ou encore de la météo, raisons pour lesquelles le nombre de colonies d'abeilles doit être adapté à son environnement. Cela peut aussi dépendre des cultures qui nécessitent une pollinisation : en 2017, une étude d'Agroscope a montré que le nombre en colonies d'abeilles pour polliniser des fruits, des baies, du colza, du tournesol ou des féveroles est en réalité insatisfaisant dans certaines régions de Suisse. Cependant, pour une pollinisation optimale il faut non seulement une quantité d'abeilles mellifères, mais également une variété d'autres pollinisateurs présentant une diversité des conditions de vol et des tailles corporelles, ainsi que des techniques de pollinisation différentes.

Comment nous, apiculteurs, gérons-nous la densité d'abeilles mellifères ?

Du point de vue des abeilles, une densité d'abeilles trop élevée n'est certainement pas optimale, car les maladies mais également le varroa se transmettent plus rapidement. Les abeilles sauvages, qui sont actives lorsqu'il y a des lacunes de miellée, sont menacées par une trop forte densité d'abeilles, de sorte qu'elles se multiplient moins rapidement et portent plus fréquemment des parasites.

Selon la saison et les cultures à polliniser, il y a donc soit trop, soit trop peu d'abeilles mellifères, raison pour laquelle une concurrence éventuelle avec les abeilles sauvages est très variable en termes de plage temporelle et d'emplacement. Comment gérons-nous cela ? Des réglementations sont-elles nécessaires ? Et quelles sont nos recommandations à ce sujet ? Suite à la présentation de Ruedi Ritter, les participants à la conférence ont débattu sur ces questions

Ils pensent que la situation peut être améliorée en mettant en place diverses mesures. Cela inclut certainement la création d'un plus grand nombre de zones de butinage. Afin de transmettre ces préoccupations auprès du public, un travail de communication durable est nécessaire à différents niveaux, que ce soit en politique, auprès des consommateurs de miel ou dans les associations d'apiculteurs, où, par exemple, les jeunes apiculteurs ont déjà été sensibilisés au problème de la densité d'abeilles. Des questions sur les réglementations et les lois ont également été posées lors du tour de table : un cours de base est-il obligatoire ? Ou la mise en place d'une interdiction des abeilles mellifères dans les réserves naturelles est-elle nécessaire ? Mais afin de poursuivre cette discussion, une base de données améliorée est nécessaire car chaque canton gère de manière très différentes les informations concernant les emplacements des ruchers et le nombre de colonies.

Projets de BienenSchweiz

Flurina Müller, cheffe de projet pour la promotion des zones fleuries, a présenté avec enthousiasme l'état actuel du domaine de compétence pour la promotion des zones fleuries et a montré concrètement comment les abeilles mellifères et les abeilles sauvages sont soutenues,

quels moyens de communication sont utilisés pour cela et comment les apiculteurs présents peuvent contribuer à améliorer la situation.

Les discussions sur la densité d'abeilles et les ressources alimentaires insuffisantes montrent clairement que BienenSchweiz doit avoir un plus grand impact sur le monde extérieur afin de représenter de manière optimale ses diverses préoccupations. Le comité central souhaiterait que l'organisation interne soit restructurée à cet effet. En fin de présentation, Mathias Götti Limacher, a dévoilé cette possible réorganisation et a reçu des commentaires positifs de la part des participants. L'objectif de la nouvelle structure est une séparation claire entre le niveau stratégique géré par le comité central et un niveau opérationnel comprenant les diverses activités de base concernant l'apiculture.

A l'issue de la conférence, Mathias Götti Limacher a attiré l'attention des participants présents sur le fait que la journée mondiale des abeilles du 20 mai 2023 aura lieu un samedi : voici une bonne raison pour que les associations apicoles organisent un événement pour transmettre au public nos préoccupations concernant les abeilles mellifères !



Nous recherchons:

Miel Suisse

Nous achetons volontiers
votre miel suisse
pour le confectionner dans notre
entreprise familiale dans le
Seeland bernois.

Quantité minimale : 100 kg.



**Pour plus d'informations
veuillez nous contacter :**
N° de Tél. +41 78 745 65 52

P.S. Connaissez-vous déjà notre nouvel
outil de réservation en ligne ?

Sur www.narimpex.ch/portailapiculteurs
vous pouvez facilement vous inscrire
et annoncer votre miel.

Pour chaque annonce en ligne d'un nouveau
fournisseur, une petite surprise en guise de
remerciement à la livraison du miel sera remise.



Narimpex AG
Schwanengasse 47 | 2501 Biel
www.narimpex.ch

Parole d'expert : le transport d'animaux dans le trafic routier et l'arrimage spécifique apicole

Questions - réponses

Clément Formaz, Instructeur circulation, Prévention routière
(clement.formaz@police.vs.ch)

En fait, pourquoi doit-on arrimer tout le matériel ?

Tout corps ou objet qui se trouve dans un véhicule en mouvement, accumule de l'énergie cinétique. Lors d'un changement de direction ou d'un brusque ralentissement, cette charge subit une force par transfert de masse. C'est pour cela qu'il est obligatoire de s'attacher ; tout simplement pour éviter de taper la tête contre le pare-brise ou, pour le conducteur, que le volant ne blesse les organes vitaux et entraîne la mort. Le fait de crocher sa ceinture est l'action de s'arrimer à son siège auto.

Pour les objets libres dans l'habitacle ou sur le pont du pick-up ou de la remorque, c'est exactement la même chose.

Prenons l'exemple de ce dessin : le GRV (grand récipient en vrac) d'1 m³ rempli d'eau pèse 1 tonne. Par la force d'inertie, le transfert de masse va générer une poussée de plus de 6 tonnes contre la vigie de l'engin lors d'un choc frontal ou d'un arrêt brutal. Calculons :

- on prend toujours la moitié du poids du GRV + contenu = 500 kg environ ;
- la vitesse traduite en m/s = $40'000 \text{ m} / 3'600 \text{ s} = 11,11 \text{ m/s}$;
- le poids multiplié par le carré de la vitesse = $500 \text{ kg} \times 11,11^2 \text{ m/s} = 61'716 \text{ joules}^*$ soit environ 6'171 kg de poussée.

Si l'on divise par 2 le poids de la charge, la force de poussée sera aussi divisée par 2. Cependant, si l'on multiplie la vitesse par 2 (vitesse autorisée à l'extérieur des localités, par exemple) cette poussée sera multipliée par quatre (vitesse au carré) ! Il en va de même avec le poids de votre corps en cas de choc à 40 ou à 80 km/h ! Vous n'arriverez jamais à absorber le transfert de masse sans une ceinture de sécurité qui vous sangle à votre siège. Si en plus une ruche non

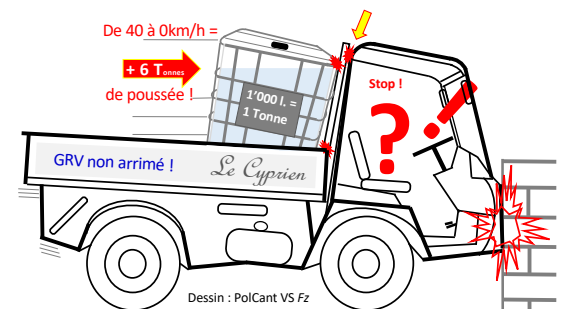


Image 1 - Que le grand récipient en vrac (GRV) soit vide ou plein, il se déplacera de toute manière mais c'est la puissance de l'impact qui changera.

* joule = l'effort que l'on doit fournir avec le bras afin de lever une tablette de chocolat de 100 g à hauteur d'un mètre

sanglée vous arrive dans le dos... L'agressivité des abeilles, se libérant de la ruche disloquée, sera tout à fait justifiée !

Est-il obligatoire de recouvrir les ruches par un filet en plus d'être attachées à la remorque ?

Non, tant qu'il n'y a pas de petites pièces mobiles qui peuvent s'échapper ; les abeilles se moqueraient de l'apiculteur en passant au travers des mailles !

Mais n'utiliser que le filet (le vert pour les horticulteurs paysagistes) pour retenir les ruches, c'est **NON** ! Utiliser une bâche n'est pas une bonne idée car vous risqueriez d'étouffer les colonies d'abeilles stressées durant le transport.

Cependant, en cas d'accident libérant malencontreusement les abeilles, comme première mesure, les pompiers vont recouvrir la remorque ou le pont du fourgon/pick-up avec un plastique. Par contre, si les insectes sont vraiment agressifs, le service incendie peut arroser ou créer un rideau/brouillard d'eau de la zone d'accident pour les contraindre à se poser, les plaquer au sol. Voilà un autre argument pour bien sangler par cerclage chaque ruche.

Si vous transportez du feuillage après avoir nettoyé les alentours du rucher, là, ce filet aura toute son importance, et si avec branchage : le tout devra encore être sanglé.

Pour le chargement, y a-t-il des dimensions à respecter par rapport au véhicule/remorque ?

Oui ! En largeur, le chargement ne doit pas dépasser latéralement le gabarit du véhicule ou de la remorque. Quant aux autres mesures maximales, un dessin vaut mieux que de la théorie...

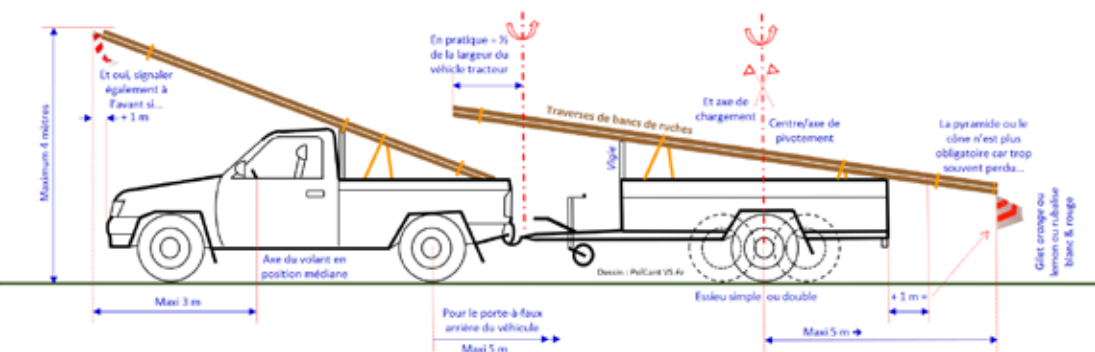


Image 2 - Limites de la taille du chargement par rapport aux gabarits du véhicule ou de la remorque.

Peut-on utiliser une remorque agricole pour transporter des colonies d'abeilles ?

Oui, car c'est à but agricole. Toutefois, cette remorque devra posséder un équipement minimal que sont les indicateurs de direction, les feux rouges à l'arrière, les catadioptres rouges et triangulaires mais aussi le disque « vitesse maximale » (30) km/h sans le coller au milieu du signe distinctif pour véhicule lent qui doit aussi être apposé à l'arrière, côté gauche de préférence.

Donc, votre vitesse ne devra pas dépasser 30 km/h et ce type de remorque doit toujours être tracté par un véhicule 4x4. Cependant, il n'est plus obligatoire de rouler en traction lente ni rampe (détérioration possible des transmissions et de boîtes de renvoi en roulant sur macadam).

Peut-on dégonfler les pneumatiques de la remorque, soit en sous-pression, afin de mieux amortir les irrégularités de la route pendant le transport de ruches habitées ?

Nous comprenons le raisonnement mais c'est **NON**. En cas de grave accident, la police relève d'office le profil des bandages des pneumatiques ainsi que leur pression. En roulant avec des pneus dégonflés, la remorque aura tendance à sursauter en fonction de la vitesse. Avec une remorque à double essieux (moins d'1 m d'empattement), cette dernière est plus stable mais bien moins maniable, voire pas du tout lors de manœuvre manuelle.

Afin d'éviter que les cadres sursautent dans la ruche et ne se cassent, personnellement je glisse des listes (standard) en bois de 7,5 mm d'épaisseur (vendues dans les menuiseries) tant au-dessus de ces cadres de corps que sur ceux des hausses, ainsi tout est immobilisé. Je place ces listes standards à l'avant et à l'arrière des caisses.

Avec cette astuce, je ne fais pas attention au sens des cadres par rapport au sens de marche et n'ai jamais eu de souci. Il faut simplement adapter sa vitesse pour ce genre de transport selon l'état et le type de route.

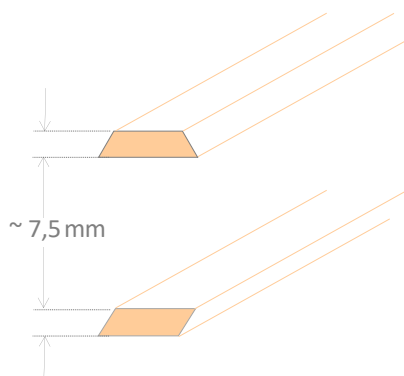


Image 3 – Listes standards en sapin pour le calage des cadres ; les biseaux empêchent les abeilles de trop les propoliser.

Que choisir comme sangles d'arrimage ?

Une sangle « boucle » ou ruban (Image 4) avec un simple arrêt après prétension suffit pour tenir tous les éléments d'une ruche. En revanche, pour retenir une série de ruches sur un pont de remorque, il faudra des sangles avec tendeurs munis d'une poignée à cran d'arrêt (Image 5).

Ce genre de sangle existe en deux versions : l'une composée d'un seul ruban, l'autre en deux parties avec (deux) crochets aux extrémités. Le choix étant vaste, les commerçants sauront vous conseiller plus précisément selon vos besoins.

Nous insistons sur le soin à apporter à cet équipement qui a toute son importance dans la circulation routière. Afin de garantir une efficacité et une longévité de ce matériel, il faut l'entreposer à un endroit sec et à l'abri de la lumière. Personnellement, je ne laisserais pas en permanence les sangles autour des ruches en extérieur dans le but d'éviter que les chapiteaux ne soient emportés par le vent ; je mettrais plutôt des plots



Image 4 : Sangle avec simple arrêt



Image 5 : Sangle avec tendeur

ou pierres pour les lester. Lors de l'utilisation, il faut éviter d'endommager les sangles avec les arêtes vives des ruches en glissant des chaussettes de protection. Le plateau rugueux des remorques requiert aussi de protéger ces sangles sous le plateau VA par des entailles appropriées.

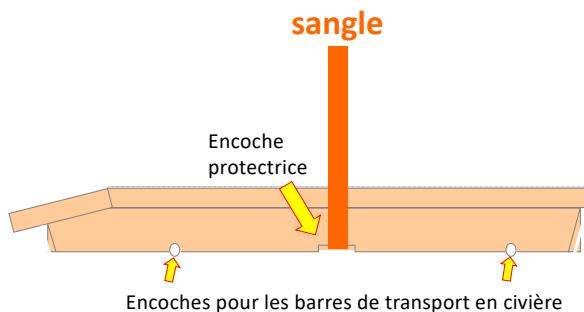


Image 6 – Protéger les sangles du frottement entre les ruches et le plateau de la remorque.

Que doit-on faire en cas d'accident lorsque nous transportons des ruches habitées ?

Au préalable, il faut prévoir un minimum d'équipement spécifique à l'apiculture, soit des voiles et gants, c'est-à-dire le matériel nécessaire pour visiter une ruche. La refermer soigneusement et selon les « règles apicoles ». On va éviter de déplacer les colonies pendant le trafic de pendulaires = plus de risque d'accident et trajet plus long pour les abeilles...

Utiliser l'acronyme **ORA** pour avoir un bon comportement d'urgence :



Observer en évaluant la situation :

- que s'est-il passé ?
- qui est impliqué ?
- qui est blessé (combien, quel état, y a-t-il des inconscients) ?
- afin d'informer précisément et calmement les secours tél. 117-118-144.

Réfléchir :

- écarter tout danger pour les autres usagers de la route
- écarter tout danger pour les impliqués/accidentés/blessés
- en couvrant les ruches ouvertes par un plastique pour les conditionner et écarter tout danger pour les sauveteurs
- en les avertissant de la présence d'abeilles pouvant limiter leur action.

Agir :

- protection personnelle → gilet jaune-lémon/orange, voilette, gants
- protéger et signaler le lieu de l'accident → pose du triangle de panne
- couper le/s moteur/s → enclencher les feux de détresse
- donner les premiers secours → leur mettre une voilette si pas déplaçables.



La revue suisse d'apiculture souhaite une bonne retraite au Sgt Clément Formaz et le remercie pour ses contributions. Si vous souhaitez le contacter après la fin de son exercice, utilisez l'adresse clement.formaz@bluewin.ch

Source : ICS section valaisanne

Tant qu'il n'y a pas d'accident, tout va bien. Une dénonciation par la police est le plus souvent une bagatelle même si c'est désagréable pour les deux parties. Par contre, en cas d'accident dû à l'ignorance et/ou la négligence, les conséquences peuvent être de l'ordre juridique, financier, social, médical et au final, moral ! Mais ça sera trop tard !

« Un homme averti en vaut deux ! »

La pratique vaut mieux que la théorie ! Alors à vos essais !

Publicité

A VENDRE
Ruches vides DB
 soit :
 - une pépinière 5x 6 cadres avec hausses
 - deux longues ruches 3x 10 cadres avec hausses
 Région Val-de-Travers
 Prix modeste
Téléphone : 032 863 12 82

A VENDRE
Rucher situé à
Dombresson
12 ruches Dendant Blatt
Renseignements :
Ernest Fallet – 079 521 75 55

Rapports avril 2023

I. Fribourg				
Grangeneuve	630 m	DB sur balance électronique	Carnica	Alexandre Gummy
<p>Un printemps très timide a fini par s'installer, il était temps ! Les colonies ont beaucoup consommé dans les réserves suite à un mois d'avril très maussade et froid. Par contre, il suffit d'une seule journée de beau temps pour que nos abeilles fassent grimper la courbe de poids de la balance avec des apports de plus de 2 kg par jour. Quel spectacle au trou de vol avec ce défilé de pollen jaune, brun et orange. Les hausses ont pu être posées fin avril, la floraison des arbres fruitiers arrive au bon moment, tout comme le colza et les pissenlits qui ornent les champs d'un jaune magistral. Au programme des prochaines semaines, contrôle de l'essaimage, premiers élevages en vue de renouveler quelques reines qui ne donnent pas satisfaction, sans oublier de contrôler les hausses qui on l'espère, se rempliront comme l'année passée ! Grangeneuve gère également quelques ruches à la ferme école bio de Sorens ainsi qu'au jardin botanique de Fribourg. Il faudra redonner vie à ces ruches en les peuplant avec des essaïms artificiels sur cire bio.</p>				

III. Jura				
Courgenay Haute Rive	460 m	Ruche DB	Carnica	Gaëtan Gogniat
<p>L'hivernage s'est bien passé sur mes deux ruchers, aucune perte à signaler. Les conditions météo du mois de mars n'ont pas permis de faire une grande visite de printemps, juste de quoi s'assurer que les ruches avaient du couvain. La vraie visite de printemps a eu lieu le 10 avril. Les cadres à mâles ont été placés le 13 avril (1^{re} découpe le 30), les premières cires gaufrées le 23 et les hausses le 26. C'est la première fois depuis 10 ans que la saison démarre si tard, les conditions froides et humides du début du printemps ayant redonné un rythme un peu « normal » à la nature. C'est de bon augure, car fin avril la floraison du colza démarrait et les colonies étaient prêtes à festoyer. Mais au moment où vous lirez ces lignes j'aurai peut-être déchanté, colonies fortes et miellée puissante rimant souvent avec essaimage et c'est la récolte qui s'en va...</p>				

V. Neuchâtel

Cernier (NE) Espace Abeilles	770 m	Ruche DB	Carnica 2021 Fécondée au rucher	Gilbert Dey
---------------------------------	-------	----------	------------------------------------	-------------

A l'image de la plupart des colonies d'Espace Abeilles, celle de la ruche sur balance a bien passé l'hiver. Sa population peut être qualifiée de moyenne, en regard de ses voisines. Le 2 avril, un caisson avec des opercules de l'année passée a été installé sur le couvre-cadre. Cela offre un apport stimulant, permet de faire lécher la cire mielleuse avant de la refondre, et aussi de faire quelques observations sur l'activité de la colonie. Le premier papier a été posé le lundi 10 avril. Je ne pense pas nécessaire de décrire le début de printemps que nous avons vécu. Il s'est surtout fait remarquer par ses précipitations, bienvenues pour la végétation et les nappes phréatiques ! Les températures assez basses ont fait stagner les floraisons et les colonies se sont très progressivement développées. Il n'était pas rare de voir des ouvrières avec de belles pelotes de pollen, mortes par hypothermie juste devant les ruches. Du 10 au 26 avril, la balance a indiqué une consommation de 1,5 kg. Dès le 27, la tendance s'est légèrement inversée, avec jusqu'au 1^{er} mai, une prise de poids de 0,250 g. Ces derniers jours ont été plutôt beaux, ce qui a permis aux butineuses d'être un peu plus heureuses. Dans la cheminée donnant accès au lèche opercule, les constructions en belle cire jaune ont attesté d'une envie d'agrandissement : la hausse sera posée le 1^{er} mai pour accueillir le nectar des champs de pissenlits et de colza. Pruniers, cerisiers, lamiers pourpres et cardamines sont aussi de la partie. Reste à espérer un peu de douceur, principale clé d'une jolie récolte.

Pesée : du 10 avril au 1^{er} mai -1,250 kg

Mars-avril 2023

Romand et bio

07.03.2023, Coopération/Région Fribourg, Sophie Dürrenmatt

Fédérer les apiculteurs qui le souhaitent pour pérenniser la filière du miel local et bio.

C'est un projet un peu fou auquel s'est attelé Tanguy Coustaline (43 ans), apiculteur et directeur de l'association genevoise apidae, reconnue d'utilité publique depuis 2017. Son idée ? Créer un projet réunissant des apiculteurs produisant un miel de qualité. Car le constat peut sembler étonnant, mais rien de tel n'existe actuellement en Suisse. En clair : chacun produit son miel de son côté, le vend en direct ou à l'un des rares grossistes du pays.

Aucune organisation commune, aucune logistique propice à une réduction des coûts, aucune force de négociation : la profession, très bien organisée avec des sociétés apicoles qui maillent le territoire, ne dispose d'aucune structure de vente appartenant aux apiculteurs.

De la nécessité de se structurer

Or, de plus en plus d'apiculteurs souhaitent se concentrer sur le travail auprès de leurs abeilles et se décharger de la commercialisation, pourtant nécessaire, pour vivre de leur métier. « A ce jour, nous sommes sept apiculteurs, détaille Tanguy Coustaline. Nous lançons un appel à tous les collègues qui ont de grands ou de petits ruchers en Suisse romande, et qui produisent du miel de qualité, à nous rejoindre. »

Trois premières tonnes chez Coop

Preuve en est que le quarantenaire a de la suite dans les idées : pas moins de trois tonnes de miel bio Naturaplan de Suisse romande, issues des sept premiers apiculteurs, sont en vente depuis cette semaine chez Coop. « Si cette structure, qui prendra la forme d'une coopérative ou d'une société à responsabilité sociale et environnementale voit le jour, ce sera la première fois qu'une solution d'organisation commune sera offerte aux apiculteurs. L'idée est de fournir, dans un premier temps, du miel bio et local et de s'ouvrir ensuite à d'autres labels », conclut notre interlocuteur.

Pour comprendre la démarche d'apidae, association reconnue d'utilité publique depuis 2017, qui souhaite fédérer les apiculteurs du pays pour produire du miel local et bio dans le cadre d'une structure dédiée : www.apidae.ch.

Quid d'un miel bio

Les critères

Pour le miel aussi, les pratiques peuvent changer d'un rucher à l'autre. « D'où la labellisation bio pour notre production. » Une dénomination qui peut parfois prêter à confusion car, comme chacun le sait, les abeilles butinent où elles le souhaitent, bio ou pas bio. « Oui, bien sûr. Mais la différence fondamentale réside dans la gestion des ruchers. On ne peut

pas utiliser n'importe quel produit», détaille Tanguy Coustaline. Quant à la nourriture des abeilles, là aussi les règles sont strictes : « Ce sont des pains de sucre bio ou du sirop bio à base de betteraves sucrières bio. »

Ecoresponsable

En outre, aucun plastique n'est admis dans les ruches, tandis que la cire des cadres - dont un tiers sont changés chaque année - est sans pesticide. « Cela fait partie des pratiques respectueuses de l'environnement. Notre démarche est écoresponsable », ajoute notre interlocuteur. Quant au nouveau miel bio Naturaplan arrivé ces jours dans les rayons, il est estampillé toutes fleurs : « C'est un miel crémeux à la consistance fondante sous la bouche. Il est magnifique ! ».

Des abeilles robotisées comme plan B contre la disparition des abeilles

08.03.2023, Watson

Des abeilles robotisées - cela rappelle la série de science-fiction britannique dystopique « Black Mirror ». Dans l'épisode « Hated in the Nation » (« Détesté par tous », 2016), des mini-drones ressemblant à des abeilles ont remplacé les abeilles disparues pour maintenir la pollinisation des plantes. Un criminel pirate les drones pour les utiliser afin de tuer des personnes. Un scénario plutôt oppressant.

Dans le monde réel, les scientifiques travaillent depuis longtemps sur divers projets visant à développer des abeilles robotisées. La solution technique sert en quelque sorte de plan B au cas où la disparition des abeilles - ou des insectes en général - ne pourrait pas être enrayerée. L'importance des abeilles et autres insectes est démontrée par le simple fait qu'environ un tiers des aliments que nous consommons dépendent des pollinisateurs. Selon une étude de 2011, environ 88 pour cent des plantes à fleurs dans le monde dépendent de la pollinisation animale. Une seule abeille peut polliniser jusqu'à 100 fleurs par jour, et une colonie entière peut en polliniser plusieurs millions.

RoboBee

Parmi les projets les plus avancés, on trouve la « RoboBee », développée par des chercheurs du Wyss Institute de l'université de Harvard. Cette abeille robotique, qui ne fait que la moitié de la taille d'un trombone et pèse environ 90 milligrammes, dispose de capteurs intelligents. Ceux-ci imitent la fonction des yeux et des antennes des abeilles et permettent ainsi au minuscule appareil de percevoir l'environnement et d'y réagir. RoboBee est propulsée en vol par des muscles artificiels. Ceux-ci sont constitués de matériaux qui se contractent lorsqu'une tension électrique est appliquée. Les micro-drones devraient un jour voler de manière



RoboBee, du Wyss Institute

Wyss Institute at Harvard University

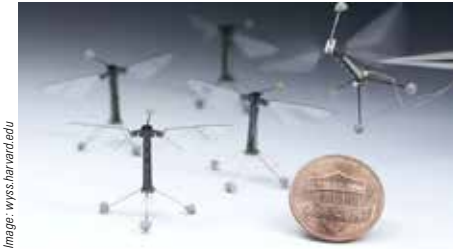


Image: wyss.harvard.edu

Comparaison de taille entre une pièce d'un centime de dollar et des abeilles robotisées du Wyss Institute de l'université de Harvard.

Il est capable de porter une charge utile de quatre grammes, comme une caméra. Le DelFly Nimble sert en fait à la recherche sur le vol des insectes, mais ses concepteurs envisagent d'autres possibilités d'utilisation à l'avenir. Il pourrait par exemple polliniser des plantes dans une serre.

RoboRoyale

Un nouveau projet appelé RoboRoyale, qui suit une autre approche, est développé entre autres par une équipe de recherche dirigée par Farshad Arvin, professeur au département des sciences informatiques de l'université de Durham.

Il se distingue des autres projets par le fait qu'il se concentre sur la reine des abeilles et non sur l'ensemble de la colonie: les chercheurs ont conçu un système d'abeilles robotisées qui doivent influencer le comportement de la reine dans la ruche. « Nous voulons influencer l'ensemble de l'écosystème en n'interagissant qu'avec un seul animal, la reine », explique Arvin. « Si nous pouvons par exemple faire en sorte que des activités telles que la ponte aient lieu au bon moment, nous obtiendrons une descendance plus saine et des colonies d'abeilles plus actives et plus saines. Cela permettra à son tour d'améliorer la pollinisation ». Les minuscules robots - des répliques de ce que l'on appelle les abeilles de cour, qui interagissent normalement avec la reine des abeilles - doivent inciter la reine à pondre autant d'œufs que possible, par

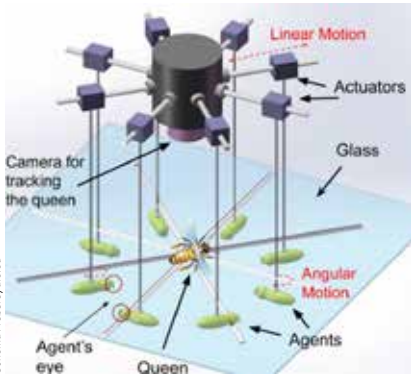


Schéma: roboroyale.eu

Dans le projet RoboRoyale, la reine des abeilles est entourée d'abeilles de cour artificielles. Cela devrait l'inciter à pondre davantage d'œufs.

autonome et pouvoir collaborer en essaim en tant qu'unité.

DelFly Nimble

Un autre projet est le DelFly Nimble de l'université technique de Delft, qui pèse à peine 30 grammes et a une envergure de 33 centimètres. Il est donc nettement plus grand que le RoboBee. Le bourdon néerlandais possède quatre ailes qui lui permettent de planer dans toutes les directions. Il dispose en outre d'un

ordinateur de bord et de capteurs. Il est capable de porter une charge utile de quatre grammes, comme une caméra. Le DelFly Nimble sert en fait à la recherche sur le vol des insectes, mais ses concepteurs envisagent d'autres possibilités d'utilisation à l'avenir. Il pourrait par exemple polliniser des plantes dans une serre.

En outre, la reine doit produire davantage de phéromones. Ces hormones odorantes contrôlent l'ensemble de la colonie d'abeilles. Le système RoboRoyale se compose de six à huit abeilles robotisées, dont certaines sont équipées d'une petite caméra. Elles sont dirigées à l'intérieur d'une ruche d'observation par un contrôleur qui leur est fixé de l'extérieur. Avec le temps, les abeilles robotisées devraient devenir totalement autonomes, le système devant trouver par apprentissage automatique la meilleure façon d'accomplir sa tâche.

En outre, la reine doit produire davantage de phéromones. Ces hormones odorantes contrôlent l'ensemble de la colonie d'abeilles. Le système RoboRoyale se compose de six à huit abeilles robotisées, dont certaines sont équipées d'une petite caméra. Elles sont dirigées à l'intérieur d'une ruche d'observation par un contrôleur qui leur est fixé de l'extérieur. Avec le temps, les abeilles robotisées devraient devenir totalement autonomes, le système devant trouver par apprentissage automatique la meilleure façon d'accomplir sa tâche.

Pour affiner le réglage des abeilles robotisées, des reines de différentes ruches ont été observées à l'aide de caméras afin d'approfondir la compréhension de leur comportement. Plus de 150 millions de mouvements des reines au sein de la ruche ont ainsi été enregistrés. En outre, des images détaillées de leurs interactions sociales avec d'autres abeilles ont pu être prises. Jusqu'à présent, le système a été testé en Autriche et en Turquie dans des ruches artificielles en verre. Les abeilles robotisées devraient ensuite voler de manière totalement autonome.

Inconvénients et problèmes

La combinaison de la robotique et de la nature a toutefois aussi ses inconvénients. Ainsi, les abeilles sont sensibles aux corps étrangers dans leur ruche - elles tenteront de les enlever ou de les envelopper de cire. Il n'est donc pas facile de mettre des étiquettes sur les abeilles robotisées, car elles doivent ressembler le plus possible à de vraies abeilles. Les chercheurs estiment néanmoins qu'à long terme, la robotique et l'intelligence artificielle joueront un rôle clé dans la préservation des écosystèmes. Le simple fait qu'il soit ainsi possible de se rapprocher des animaux et des plantes et d'étudier de plus près les interactions encore inconnues entre les plantes, les animaux et l'environnement pourrait y contribuer.

Il n'existe pas encore d'abeilles robotisées qui pourraient remplir la fonction d'insectes pollinisateurs dans l'environnement. L'un des principaux problèmes auxquels sont confrontés leurs concepteurs est l'autonomie. Si les microdrones tirent leur énergie d'une batterie, celle-ci ne doit pas être trop grande, sinon ils deviennent trop lourds. Le RoboBee, qui utilise des cellules solaires, ne vole qu'en pleine lumière et n'est pas encore adapté à un vol dans la nature.

Mais si un jour des abeilles artificielles devaient effectivement voler pour polliniser, cela poserait probablement de nouveaux problèmes. L'un d'entre eux pourrait être les déchets laissés dans la nature si de telles abeilles robotisées étaient perdues. Après tout, elles ne sont pas, comme leurs modèles naturels, faites de matière organique qui se décompose rapidement. Et la question de savoir si cette technique ne pourrait pas être utilisée à mauvais escient se poserait alors. Les abeilles robotisées sont équipées - selon le modèle - d'un GPS, de capteurs intelligents, de puces de traitement ou de caméras. Il existe donc effectivement un risque qu'elles soient piratées et reprogrammées, comme le montre l'épisode de «Black Mirror». Dans 100 ans, tous les insectes pourraient avoir disparu.

Les abeilles apprennent à résoudre des casse-tête en observant des « pros »

10.03.2023, Le Temps, Aurélie Coulon

Abeilles et bourdons peuvent apprendre un nouveau comportement en observant des congénères plus expérimentées, puis transmettre leur savoir-faire aux débutants de la colonie. Suggérant l'existence de traditions culturelles chez ces insectes sociaux.

Se serrer la main pour se dire bonjour, badigeonner de Cenovis sa tartine de beurre ou transpirer dans un sauna avant de plonger dans un trou de glace font partie des traditions culturelles humaines transmises de génération en génération au sein d'un groupe donné d'individus. La capacité à apprendre socialement des comportements et à les partager entre individus jeunes et âgés n'est pas l'apanage de l'espèce Homo sapiens. Alors qu'on a souvent interprété comme

innés les comportements des autres espèces, les scientifiques accumulent depuis plus de dix ans les preuves de traditions culturelles chez les primates, les cétacés, d'autres mammifères comme les suricates, et les oiseaux.

Plus récemment, ce sont les insectes qui ont attiré l'attention des éthologues. Des chercheurs ont découvert chez les drosophiles, ces petites mouches attirées par les fruits pourris, que les préférences sexuelles des femelles envers certains mâles étaient copiées sur le comportement de leurs congénères. En Angleterre, Lars Chittka, spécialiste du comportement des bourdons, et ses collègues au Département des sciences biologiques et comportementales de l'Université Queen Mary de Londres ont publié plusieurs études montrant que ces insectes vrombissants et sociaux pouvaient acquérir de nouveaux comportements comme tirer sur une corde ou taper dans un ballon - par imitation. C'est justement ce même laboratoire londonien qui vient de sortir ce mardi dans PLOS Biology une nouvelle étude dans laquelle des bourdons ont dévoilé leur capacité à apprendre socialement un comportement nouveau, non naturel - ici, comment résoudre un casse-tête pour accéder à une récompense - et à le transmettre durablement dans la colonie. Cela peut paraître surprenant, mais les bourdons sont particulièrement inventifs lorsqu'il s'agit de trouver et de savourer du nectar sucré.

Dans son protocole expérimental, Alice Bridges, principale autrice de l'étude, a entraîné des bourdons à accéder à un récipient contenant une solution de sucrose, en poussant soit sur un tourniquet rouge, soit sur un tourniquet bleu, jusqu'à ce que l'ouverture soit accessible. Elle a observé ensuite que les bourdons naïfs et « apprentis » qui avaient été mis en présence des « pros » étaient plus compétents à actionner le tourniquet rouge que ceux qui n'avaient pas eu de professeurs. Et rapidement toute la colonie a bénéficié de ce comportement. Pour aller plus loin dans la démonstration de la transmission de cette culture du « tourniquet rouge », la chercheuse s'est appuyée sur une caractéristique connue des bourdons. Naturellement, ces insectes sont attirés par la couleur bleue.

En laissant suffisamment de temps à une colonie naïve, certains bourdons comprennent tout seuls qu'en tournant sur le tourniquet bleu, ils peuvent accéder à la récompense. Là où l'expérience devient intéressante, c'est quand la chercheuse a mélangé ces bourdons avec des pros du « tourniquet rouge »: les bourdons « apprentis » ont abandonné le bleu au profit de la technique rouge, qui a diffusé dans toute la colonie. « Nous savions que les bourdons pouvaient apprendre les uns des autres, mais ce qui nous a surpris, c'est qu'ils pouvaient conserver un comportement dans le temps, avec une forte préférence pour le comportement appris - ici le tourniquet rouge -, par rapport aux autres », raconte Alice Bridges.

Héritage

Le protocole expérimental utilisé par la chercheuse et ses collègues imite celui qui a été appliqué chez des primates et des oiseaux et qui ont permis de conclure qu'il existait un héritage culturel chez ces animaux. « Donc nous pouvons en déduire la même chose chez les bourdons, affirme la coautrice de l'étude. Une colonie ne survit pas plus d'une année, donc il n'y avait pas vraiment de raison de penser que l'évolution avait favorisé l'apprentissage social chez ces insectes qui vivent peu de temps. Mais quand on leur donne la possibilité d'intégrer un comportement, ils peuvent développer une culture. » Un autre insecte social intéresse les éthologues :

l'abeille mellifère. En 1973, l'allemand Karl von Frisch reçoit le Nobel pour sa découverte d'un mode de communication incroyable chez ces hyménoptères. L'abeille, de retour à la ruche après avoir visité les fleurs voisines, interprète une danse dite « frétillante » (« waggle » en anglais).

La surface irrégulière des alvéoles servant de piste de danse, la butineuse interprète une chorégraphie bien rodée en forme de huit, au milieu de laquelle elle se met à frétiller fré-



Source: Paul Starosta

C'est par une danse codée que les abeilles indiquent à leurs congénères où aller butiner.

tiement du corps. Rien n'est laissé au hasard dans ces mouvements : vitesse, angle, durée de fréttillement et direction codent des informations précises sur la localisation des fleurs pleines de nectars, en fonction de leur position par rapport à la ruche et au soleil. Autant d'indications importantes pour les autres butineuses. Dans une étude publiée hier dans Science, des scientifiques américains et chinois offrent la preuve qu'une partie de l'exécution de cette danse symbolique n'est pas innée mais bien acquise par apprentissage social dans la colonie. Pour leur expérience, ils ont créé de toutes pièces une ruche à partir de larves du même âge.

En grandissant, les abeilles devenues ouvrières puis butineuses n'ont été à aucun moment exposées à des aînées plus entraînées. Les chercheurs ont observé que ces butineuses « naïves » étaient capables de danser, mais elles dansaient mal comparées aux butineuses de la ruche contrôlée où les générations étaient mélangées. Elles mettaient plus de temps à effectuer leurs huit et faisaient plus d'erreurs dans l'encodage des distances. « Cette étude est intéressante, dit Aurore Avarguès-Weber, éthologue au Centre de recherches sur la cognition animale à l'Université de Toulouse. Jusqu'à récemment, les scientifiques pensaient que la culture ne pouvait exister chez les insectes, parce qu'ils vivent trop peu de temps pour envisager logiquement que l'évolution ait pu sélectionner un apprentissage chez eux.

Mais maintenant, nous sommes de plus en plus nombreux à penser le contraire. Tous les comportements ne peuvent pas être innés, c'est-à-dire contenus dans les gènes. Mais l'adaptabilité et la capacité d'apprendre, oui. Ces caractéristiques peuvent aussi être des réponses adaptatives à l'environnement. »

EPFL : un système robotique pour mieux étudier les abeilles

23.03.2023, Keystone ATS / Agence Télégraphique Suisse

Des scientifiques de l'EPFL ont mis au point avec des collègues autrichiens un système robotique à modulation de température qui s'intègre dans les ruches d'abeilles. Il est ainsi possible d'étudier des comportements encore jamais observés et même de les influencer.

Les abeilles mellifères sont connues pour être difficiles à étudier. Les instruments et conditions de recherche, et même les odeurs inconnues, peuvent perturber le comportement d'une colonie.

Une équipe conjointe de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et de l'Université de Graz en Autriche a mis au point un système robotique qui peut s'intégrer discrètement dans

le cadre d'une ruche classique. Composé d'un ensemble de capteurs et d'actionneurs thermiques, ce système mesure et module le comportement des abeilles grâce à des variations de température localisées.

« De nombreuses règles de la société des abeilles - des interactions collectives et individuelles à l'élevage d'un couvain en bonne santé - sont régies par la température », explique Rafael Barmak, doctorant à l'EPFL et principal auteur de l'étude, cité jeudi dans un communiqué de la haute école. « Les capteurs thermiques créent un instantané du comportement collectif des abeilles, tandis que les actionneurs nous permettent d'influencer leur mouvement par modulation des champs thermiques », ajoute le spécialiste.

Le système permet de modifier la température depuis l'intérieur de la grappe, imitant ainsi le comportement thermique du noyau d'abeilles.

Difficiles à étudier en hiver

Les colonies sont sensibles au froid, et l'ouverture des ruches en période hivernale risque de leur nuire. Grâce à leur système, les scientifiques ont pu étudier en hiver trois ruches expérimentales de l'Université de Graz et les contrôler à distance depuis l'EPFL.

Le système est équipé d'un processeur central qui coordonne les capteurs, envoie des commandes aux actionneurs et transmet les données aux scientifiques, démontrant ainsi qu'il peut être utilisé pour étudier les abeilles sans intrusion, ni même une caméra. Les auteurs décrivent leur système comme un « superorganisme biohybride », car il combine robotique et colonie d'individus agissant comme une entité vivante, selon ces travaux publiés dans la revue *Science Robotics*.

Les scientifiques ont réussi à prolonger la survie d'une colonie après la mort de sa reine en distribuant de l'énergie thermique via les actionneurs. La capacité du système à limiter l'effondrement des colonies pourrait avoir des effets sur la survie des abeilles, qui est devenue une préoccupation grandissante en matière d'environnement et de sécurité alimentaire, conclut l'EPFL.

Mortalité des abeilles : la Commission européenne veut avancer

05.04.2023, Keystone ATS / Agence Télégraphique Suisse

« Tout est sur la table, avancez ». C'est le message que la Commission européenne a fait passer mercredi aux eurodéputés et aux Etats membres, en réponse à la pétition européenne « Sauvons les abeilles et les agriculteurs ! », qui a récolté plus d'un million de signatures. Cette « initiative citoyenne européenne » (ICE) réclamait à la Commission la suppression progressive des pesticides de synthèse d'ici à 2035, la restauration de la biodiversité dans les paysages agricoles et un soutien aux agriculteurs dans leur transition vers une agriculture durable.

« Plutôt que de proposer de nouveaux actes législatifs, il est prioritaire de veiller à ce que les propositions en cours de négociation par les colégislateurs soient adoptées puis mises en application en temps utile, parallèlement à une mise en œuvre effective de la Politique agricole commune (PAC) », a répondu la Commission. Elle évoque sa proposition de règlement visant à réduire de 50 % l'utilisation des pesticides chimiques, et les risques qui y sont associés, mais aussi sa proposition de loi sur la restauration de la nature, ses stratégies « De la ferme à la table » et « Biodiversité », l'initiative européenne révisée sur les pollinisateurs, le « nouveau

pacte en faveur des pollinisateurs», ainsi que la nouvelle PAC. «Prises dans leur ensemble, les propositions et initiatives de la Commission constituent une réponse globale aux demandes formulées dans le cadre de l'ICE», assure l'exécutif. Une espèce sur trois en déclin Dans l'UE, une espèce d'abeilles, de papillons et de syrphes sur trois est en déclin, alors que 80 % des espèces cultivées ou des espèces de fleurs sauvages dépendent de la pollinisation animale. La moitié des terres agricoles sont menacées d'un déficit de pollinisation.

Dès lors, «la menace qui pèse sur l'existence des pollinisateurs constitue une menace pour la sécurité alimentaire et la vie sur la planète», souligne la Commission. «C'est loin d'être terminé», ont réagi dans un communiqué commun les ONG organisatrices de l'initiative pour les abeilles (PAN-Europe, Global2000, Slow Food...), appelant «à plus d'ambition du Parlement européen et des Etats».

«Sans biodiversité, pas d'agriculture. La Commission en est consciente et a présenté des propositions législatives majeures (...) Ses propositions méritent davantage d'ambition : au lieu de cela, une partie des eurodéputés et de nombreux Etats préfèrent écouter le lobby des producteurs de pesticides et retarder le processus de décision», ont-elles déploré.

«Nous suivrons de près la suite. L'initiative citoyenne est davantage que de simples signatures, c'est une implication active dans le processus», a insisté Martin Dermine, du réseau d'ONG PAN-Europe.

Une initiative pour favoriser les abeilles sauvages terricoles

06.04.2023, Val-de-Ruz Info, Pif

Si l'expansion du frelon asiatique inquiète tous les apiculteurs, les membres de l'association Espace abeilles ne mènent pas seulement un combat pour défendre les intérêts de la précieuse abeille domestique. Ils se préoccupent aussi de leurs cousines sauvages qui souffrent de l'urbanisation galopante.

«Lors des cours spécialisés que je donne, j'invite souvent les apiculteurs à sortir la tête de leurs pots de miel», ironise Gilbert Dey. Espace abeilles est en effet aussi un groupe de passionnés et de curieux qui s'intéressent à une famille d'hyménoptères qui comprend quelque 600 espèces en Suisse dont une seule domestiquée : «Et le 70 % des abeilles sauvages sont terricoles et généralement solitaires. En clair, elles nidifient dans le sol». Ces espèces pondent dans une loge qu'elles ont préalablement creusée dans un terrain mou : «Ce sont en quelque sorte des abeilles de terrains vagues», décrit Gilbert Dey. Et de rajouter avec une pointe d'humour : «Le Suisse moyen propre en ordre n'aime pas trop ce genre de terrain». L'uniformisation de notre paysage n'est pas sans conséquence sur la raréfaction d'espèces, totalement inoffensives au demeurant, qui certes ne fournissent pas du miel, mais jouent un rôle essentiel dans la pollinisation. C'est en vue de favoriser la biodiversité mais aussi dans un but didactique, que les animateurs d'Espace abeilles se sont transformés en terrassiers pour offrir une zone sablonneuse destinée à accueillir des abeilles sauvages : «On leur propose un site à leur convenance. Rien n'indique toutefois quelles en profiteront».

Au moment de tenir ces propos, une abeille vient se poser sur le sable frais aménagé pour les futurs hôtes : «C'est un spécimen domestique, elle vient d'une de mes ruches. Je la reconnais»,



Source: Pfl

Les membres d'Espace abeilles se sont transformés en terrassiers pour créer une zone de nidification pour les abeilles terricoles.



Photo: Jean-Pierre Kolly

La collète du lierre, ici à Montézillon, nidifie dans le sol au moment de la floraison du lierre. Les œufs sont pondus dans de petites loges sur du pollen.

sourit Gilbert Dey. Les abeilles terricoles n'ont pas encore investi les lieux. Il faudra attendre la douceur du printemps pour déterminer si l'initiative de cet apiculteur passionné et de ses pairs va porter ses fruits.

Miel: l'UE veut détailler les pays d'origine

21.04.2023, Keystone ATS / Agence Télégraphique Suisse

La Commission européenne veut rendre obligatoire le détail des pays d'origine sur les étiquettes des pots de miel, a-t-elle annoncé vendredi. Les apiculteurs ont estimé que ce « premier pas » était très insuffisant. Le texte de Bruxelles, soumis pour consultation aux Etats membres et aux eurodéputés avant son entrée en vigueur, n'exige pas de spécifier ce que représente chaque pays d'origine dans la composition d'un mélange de miels, comme le réclamaient les associations de consommateurs et organisations agricoles.

La proposition de l'exécutif européen vise à durcir les « normes de commercialisation » pour de nombreuses catégories agroalimentaires, dont le miel, afin « d'aider les consommateurs à faire des choix plus éclairés ».

Pas d'ordre d'importance

Pour le miel, mais aussi les fruits à coque, fruits secs, bananes mûres ou encore fruits et légumes transformés (salades emballées...), le ou les pays d'origine devront être mentionnés. « Ce n'est pour le moment pas obligatoire (...) un simple étiquetage 'UE' et 'hors-UE' est possible, sans origines exactes », souligne une porte-parole de la Commission, Miriam Garcia Ferrer. En revanche, l'ordre dans lequel apparaîtront ces pays est laissé « au choix du conditionneur » sans contrainte de les classer par ordre d'importance. Il n'y aura aucune obligation de détailler la composition de miels assemblés à partir d'origines diverses. « Cela aurait représenté un fardeau important, il n'existe aucune méthode analytique permettant d'identifier les origines exactes et encore moins de vérifier les pourcentages précis », fait valoir la porte-parole.

Une moitié de cas suspects

Une enquête de la Commission, publiée le 23 mars, montrait que sur 320 échantillons de miels importés récemment contrôlés, environ 46 % étaient fortement suspectés de déroger aux

règles de l'UE, notamment via l'ajout de sirops de sucre destinés à faire chuter le coût de revient. Les trois quarts (74 %) des miels originaires de Chine étaient jugés suspects, comme la quasi-totalité des miels importés de Turquie et la totalité des miels venus du Royaume-Uni - où ils étaient assemblés à partir de diverses origines.

« Opacité totale »

« C'est un premier pas, mais il n'y a rien de vraiment neuf », a déploré vendredi auprès de l'AFP Etienne Bruneau, vice-président du groupe de travail miel de la fédération agricole Copa-Cogeca. « Pour toute mesure de traçabilité qui tend à mieux définir d'où vient le miel, c'est l'opacité totale. Avec une liste de pays, on fait ce qu'on veut à la limite », par exemple en mélangeant du miel chinois avec des quantités limitées de miels européens, a-t-il fait valoir. Si déterminer des pourcentages exacts s'avère compliqué, « un système de traçabilité relativement léger est possible (...) Les conditionneurs savent très bien ce qu'ils mettent dans leurs miels », s'est-il agacé.

Dates à retenir

Date	Heure	Manifestations	Lieu	Contact	Public cible	Participation
JURA – SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE DELÉMONT ET ENVIRONS						
04.06.23	10 h 00	Extraction : conditions, techniques et précautions.	Rucher école, Courtemelon	Marc Flühmann Charly Nusbaumer	apiculteurs	public
NEUCHÂTEL – SOCIÉTÉ D'APICULTURE DES MONTAGNES NEUCHÂTELOISES						
26.07.23	20 h 00	Stamm ouvert à tous Echanges d'expériences et de pratiques	Rest. du Chevreuil, La Chau-de-Fonds	Pierre Paratte 079 442 73 37		
VAUD – SOCIÉTÉ D'APICULTURE DU NORD-VAUDOIS						
avril à août	18 h 00	Dès le 6 avril, de 18 à 20 h 00, tous les jeudis, rucher-école ouvert à tous.	La Coudre, Bonvillars	Thierry Moss 079 662 35 77		
mi-mai à fin juin		Elevage de reines « à la carte » chez Myriam Buchs	Baulmes. Sur appel	Myriam Buchs 079 532 06 13 m18.honey@outlook.com		
01.07.23	à définir	Descente de station de fécondation.	La Coudre, Bonvillars	Michel Groux 079 488 23 03 michel.groux@ik.me		
06.07.23	18 h 00	Utilisation des reines				

Date	Heure	Manifestations	Lieu	Contact	Public cible	Participation
------	-------	----------------	------	---------	--------------	---------------

VALAIS – SOCIÉTÉ D'APICULTURE DU CHAMOISSAIRE

09.07.23		Sortie d'été à la station de Hongrin	Station de Hongrin			
----------	--	--------------------------------------	--------------------	--	--	--

BERNE – SOCIÉTÉ D'APICULTURE DU JURA BERNOIS

10.06.23	10h00	JuBénales : Animation à la découverte des abeilles et du miel de la région avec la SAJB.	SAJB	Bison Ranch, Les Prés-d'Orvin	Grand public	public
17.06.23	9h30	Le comité invite – visite du rucher-école de la SAJB	C. Von Kaenel	Rucher de la Fédération à Loveresse	apiculteurs	interne à la section
26.06.23	19h00	Vulgarisation : Visite des colonies	A. Seipelt	Rucher de la Fédération à Loveresse	apiculteurs	interne à la section
07.07.23	17h00	Cours apicole	T. Laubscher	Rucher Les Saugières, Corgémont	apiculteurs	interne à la section

SERVICE SANITAIRE APICOLE

13.07.23	20h00	Faune au rucher	En ligne et en direct	Participation sans inscription; il suffit de cliquer sur le lien de participation sous www.abeilles.ch/manifestations-ssa	apiculteurs	public
----------	-------	-----------------	-----------------------	---	-------------	--------

Formation suisse d'apiculteur·trice

Des apiculteurs
hautement qualifiés
avec une certification
reconnue au niveau
fédéral

Le niveau de
formation le plus
élevé de toute la
Suisse

Des rencontres avec des
apiculteurs de tous
horizons



BREVET FEDERAL D'APICULTEUR·TRICE

**La formation suisse
d'apiculteur·trice
ouvre une nouvelle
classe pour la fin
2023. Les cours ont
lieu dans les cantons
de Vaud, Valais et
Fribourg.**

Module 1.1	La vie des abeilles et leur environnement	24.11.23 - 26.11.23
Module 1.2		12.04.24 - 14.04.24
Module 2.1	Conduite du rucher	07.06.24 - 09.06.24
Module 2.2		22.11.24 - 24.11.24
Module 3.1	Les produits apicoles	07.03.25 - 09.03.25
Module 3.2		12.09.25 - 14.09.25
Module 4.1	Elevage, développement et création de colonies	07.11.25 - 09.11.25
Module 4.2		29.05.26 - 31.05.26
Module 5.1	Santé des abeilles	11.09.26 - 13.09.26
Module 5.2		23.10.26 - 25.10.26

Les conditions suivantes sont requises pour participer au programme:

- Vous êtes prêts à suivre entièrement la formation et à investir de votre temps libre
- Vous avez une formation de base ou une longue expérience
- Vous avez vos propres colonies depuis au moins trois ans
- Vous avez achevé une formation professionnelle

Plus d'informations sur
www.abeilles.ch/apiculture/formation



**& Pots en verre
couvercles
pour le miel !**

Action!

Livraison offerte pour
vos palettes de bocaux !*

Vente en gros et au
détail de bocaux adaptés
à tous vos besoins

Vente de
Ruches Dadant
et petit matériel
apicole

le bocal de 500g
à partir de
0.50.- pièce*

Particuliers et
professionnels,
n'hésitez pas à nous
contacter ou à nous
rendre visite

Gamme
PVC-NI
ESBO-NI
BPA-NI

Massilly
SUISSE



LECOULTRE

Rte d'Oleyres 5 | CH-1721 Misery | T. 026 675 11 95
adv.lecoultrre@massilly.com

*Offre soumise à conditions.


BeeApi

Ouvre ses portes

**17
Juin
2023**

Le SFFN et le
SCAV seront
présents le matin
pour toutes vos
questions sur les
abeilles et frelons
asiatique.

De 9h
à 17h
Grillades
et boissons
le midi



Profitez d'un
rabais de 8%
pour tout
achat sur le
matériel
apicole.*

Route de chaumont
118b
2067 Chaumont

WWW.BEEAPICULTURE.CH

* Non cumulable, hors nourriture et cire.



JAB
CH-2904 Bressaucourt
P.P. / Journal



Retours à :
Revue suisse d'apiculture
Les Brussattes 1

Label d'or



Un miel de qualité mérite d'être mis en valeur.

Le label d'or apisuisse en est le garant et répond à la demande des consommateurs.

Comment adhérer au label apisuisse ? Contactez votre responsable de section ! Les contrôleurs d'exploitation vous conseilleront avec plaisir.

Société Romande d'Apiculture
Responsable miel
Mme Mélanie Baudet
www.abeilles.ch
miel@abeilles.ch